

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029

MRC d'Abitibi-Ouest



Projet de plan de gestion adopté par le Conseil d'administration
de la MRC d'Abitibi-Ouest le 15 septembre 2021

ÉQUIPE DE RÉALISATION



Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing.

Chargée de projet

Camille Girard, ing., M.Sc.A.



Micheline Trudel

Directrice générale adjointe

Julien Sévigny

Directeur – Service administratif

Denis Beauregard

Conseiller en communication

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Jaclin Bégin

Préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, Maire de Sainte-Germaine Boulé

Lina Lafrenière

Zone Est, Mairesse de Macamic

Florent Bédard

Zone Sud, Maire de Sainte-Hélène de Mancebourg

Diane Provost

Zone Nord, Mairesse de Saint-Lambert

Yves Dubé

Zone Centre, Maire de La Sarre

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Contexte	1
1.1	Exigences	1
1.2	PGMR précédents	1
1.3	PGMR 2023-2029.....	1
2.0	Territoire de planification	3
2.1	Portrait géographique	3
2.2	Portrait démographique	6
2.3	Structure économique.....	12
3.0	Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	15
3.1	Champs de compétence	15
3.2	Ententes intermunicipales.....	15
3.3	Distribution des responsabilités	16
3.4	Règlements	18
4.0	Organismes et entreprises œuvrant en GMR	20
5.0	Installations de traitement des matières résiduelles	25
5.1	Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	25
5.2	Site de disposition des boues de fosses septiques.....	27
5.3	Infrastructures hors-territoire	28
6.0	Gestion actuelle des matières résiduelles	29
6.1	Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	29
6.2	Services municipaux de collecte.....	29
6.3	Services par apport volontaire pour les résidus de CRD, les RDD et autres matières résiduelles .	34
6.4	Secteurs des industries, commerces, institutions (ICI) et de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	34
6.5	Gestion des boues.....	35
7.0	Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire	38
7.1	Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées	38
7.2	Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020	43
8.0	Diagnostic territorial	46
8.1	Objectifs provinciaux.....	46
8.2	Forces et enjeux du système actuel	47
8.3	Performance actuelle et objectifs territoriaux	47
9.0	Plan d'action	49
9.1	Mesures proposées	49
9.2	Coûts et calendrier de mise en œuvre.....	51
9.3	Suivi et surveillance de la mise en œuvre	53
10.0	Références	54

LISTE DES ANNEXES

- Annexe A Cartes
- Annexe B Politique d'utilisation de l'écocentre
- Annexe C Fiches descriptives des mesures proposées

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Répartition de la population sur le territoire de planification (année 2020)	7
Tableau 2.2	Perspectives démographiques de la population et des ménages	8
Tableau 2.3	Nombre et type d'unités d'occupation résidentielle présentes sur le territoire de planification (année 2020)	9
Tableau 2.4	Nombre d'industries, commerces, institutions (ICI) et fermes présents sur le territoire de planification (année 2020)	10
Tableau 2.5	Population par groupe d'âge et âge médian (année 2020)	11
Tableau 2.6	Population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (année 2016)	11
Tableau 2.7	Principaux indicateurs du marché du travail (année 2018)	12
Tableau 2.8	Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans le territoire d'application (année 2021)	13
Tableau 2.9	Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans le territoire d'application (année 2021)	14
Tableau 2.10	Établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification	14
Tableau 3.1	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCAO (année 2020)	17
Tableau 3.2	Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles	18
Tableau 3.3	Portée des règlements municipaux en vigueur encadrant la gestion des matières résiduelles	19
Tableau 4.1	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises situés dans la MRCAO	21
Tableau 4.2	Recensement des organismes et entreprises qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification – Organismes et entreprises hors-territoire	24
Tableau 5.1	Principales installations qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification	25
Tableau 5.2	Ventilation des matières résiduelles gérées au CVMR (année 2020)	26
Tableau 6.1	Modalités de collecte des déchets et des matières recyclables (année 2020)	30
Tableau 6.2	Coûts de disposition des déchets et des matières recyclables (année 2020)	31
Tableau 6.3	Modalités de collecte des encombrants (année 2020)	33
Tableau 6.4	Gestion des boues municipales sur le territoire d'application	36
Tableau 6.5	Nombre de vidanges d'installations septiques réalisées par la MRCAO sur son territoire	37
Tableau 7.1	Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales	39
Tableau 7.2	Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées	40
Tableau 7.3	Quantités annuelles d'encombrants ramassés par les collectes spéciales	41
Tableau 7.4	Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes municipales	42

PROJET

Tableau 7.5	Inventaire 2020 des résidus du secteur résidentiel du territoire d'application.....	43
Tableau 7.6	Inventaire 2020 des résidus du secteur des ICI du territoire d'application.....	44
Tableau 7.7	Inventaire 2020 des résidus du secteur de la CRD du territoire d'application.....	44
Tableau 7.8	Inventaire 2020 des matières résiduelles générées par catégorie de matières.....	45
Tableau 7.9	Inventaire 2020 des matières résiduelles générées par catégorie de générateurs.....	45
Tableau 8.1	Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles.....	47
Tableau 8.2	Objectifs territoriaux.....	48
Tableau 9.1	Tableau synoptique des mesures proposées.....	50
Tableau 9.2	Sommaire des revenus actuels et potentiels.....	51
Tableau 9.3	Séquence de mise en œuvre des mesures proposées.....	52

1.0 Contexte

1.1 Exigences

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit être révisé tous les sept ans par le conseil, et un projet de PGMR révisé doit être adopté, par résolution, au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR.

Par ailleurs, pour être admissible au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et recevoir ses subventions, toute municipalité doit être visée par un PGMR, en vigueur depuis moins de sept ans au 31 octobre de l'année courante.

L'élaboration d'un PGMR vise à planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire d'une municipalité régionale en conformité avec les objectifs et les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), de son plan d'action et des stratégies qui en découlent.

1.2 PGMR précédents

En 2004, la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) adoptait un premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Une première révision de celui-ci a ensuite mené à l'adoption du PGMR 2016-2020, entré en vigueur le 9 octobre 2016.

1.3 PGMR 2023-2029

Consciente que des efforts devront être réalisés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs et des orientations provinciaux de la PQGMR, de son Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (Stratégie), la MRCAO se dote d'un PGMR 2023-2029 qui compte quatre orientations stratégiques et 22 mesures à mettre en œuvre.

Le projet de PGMR intègre et respecte tous les éléments prévus à la LQE. Plus précisément, il comprend :

- Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :
 - Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
 - Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités;
 - Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles;

- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2020;
- Le plan d'action :
 - Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux;
 - Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

2.0 Territoire de planification

2.1 Portrait géographique

2.1.1 Localisation et organisation du territoire

La MRCAO occupe une position périphérique par rapport au Québec habité, formant la partie nord-ouest du territoire québécois érigé en MRC. Située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, elle est bordée par la MRC d'Abitibi à l'est, la Ville de Rouyn-Noranda au sud, la région administrative du Nord-du-Québec au nord ainsi que par l'Ontario à l'ouest (voir carte 1 à l'annexe A).

La MRCAO couvre 3312 km², ce qui représente près de 6 % de la superficie en terre ferme de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue [1].

La MRCAO est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés (TNO), soient : Authier, Authier-Nord, Chazel, Clermont, Clerval, Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Reine, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle, Poularies, Rapide-Danseur, Roquemaure, Sainte-Germaine Boulé, Sainte-Hélène de Mancebourg, Saint-Lambert, Taschereau, Val-Saint-Gilles, TNO Lac-Duparquet et TNO Rivière-Ojima.

Le projet de PGMR s'applique à l'ensemble du territoire de la MRCAO, tel qu'illustré à la carte 2 de l'annexe A. Les divisions administratives du territoire, en quatre grands secteurs (Nord, Centre, Sud et Est) sont aussi représentées sur cette carte. Trois de ces quatre secteurs affichent un poids démographique similaire et comptent à peu près le même nombre de municipalités. Le secteur Centre fait exception, car il est composé d'une seule municipalité, celle de La Sarre. Cette dernière est le chef-lieu du territoire de la MRCAO.

2.1.2 Aménagement et occupation du territoire

Les milieux

Le territoire habité peut être classé en trois types de milieu : les périmètres d'urbanisation, le milieu rural et les zones de villégiature.

Chaque municipalité possède un **périmètre d'urbanisation**, sauf Taschereau (secteurs Taschereau et Laferté) et Macamic (secteurs Macamic et Colombourg) qui en ont deux. Il en est de même du TNO de Rivière-Ojima (secteurs Languedoc et St-Eugène-de-Chazel). Le TNO du Lac-Duparquet, inhabité, n'a aucun périmètre d'urbanisation. Les périmètres urbains sont composés d'une forte concentration d'habitations résidentielles, de bâtiments à usage commercial, industriel ou de service et d'immeubles reliés aux sports, à la culture et aux loisirs.

Les **zones de villégiature** sont des couloirs riverains en bordure de lacs ou de cours d'eau, qui étaient voués principalement à l'implantation de résidences saisonnières (chalets), mais qui deviennent de plus en plus des lieux de résidences permanentes. Plusieurs zones de villégiature comprennent également

PROJET

des activités et services commerciaux : camping, pourvoirie, restaurant communautaire ou privé et marina. La villégiature est un mode d'occupation du territoire qui a beaucoup gagné en importance sur le territoire, comme partout ailleurs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Un total de 13 municipalités, en plus du TNO de Rivière-Ojima, comptent au moins une zone de villégiature en bordure de plans ou cours d'eau. Le lac Abitibi est le plan d'eau ayant le plus grand nombre de résidences. Les lacs Macamic, Duparquet, Hébécourt ainsi que la rivière Duparquet sont aussi fort prisés pour l'implantation de résidences. Des usages de villégiature sont aussi implantés ou autorisés sur plusieurs îles privées et publiques. Enfin, des chalets et des abris sommaires sont situés sur les terres publiques.

Le **milieu rural** fait référence aux espaces surtout agricoles et agroforestiers desservis par un réseau routier et dont la tenure des terres est principalement privée. Ce type de milieu exclut la grande forêt publique. La transformation du modèle d'exploitation agricole au cours des dernières décennies (de fermes familiales à entreprises agricoles) a fait diminuer de façon importante le nombre d'agriculteurs et le nombre de résidences. En contrepartie, le milieu rural est devenu un cadre de vie qui intéresse un grand nombre de résidents qui ne pratiquent ni agriculture, ni exploitation forestière. Pour les municipalités suivantes, les résidences se retrouvent principalement en milieu rural : Authier, Chazel, Clermont, Poularies, Roquemaure, Sainte-Germaine Boulé, Sainte-Hélène de Mancebourg et Val-Saint-Gilles. La Ville de La Sarre compte pour sa part le plus grand nombre de résidences en milieu rural, mais la proportion est faible en comparaison aux résidences localisées à l'intérieur du périmètre urbain.

Les noyaux

La carte 3, fournie à l'annexe A, illustre l'organisation spatiale actuelle du territoire de la MRCAO.

La Sarre est le noyau central. Toutes les municipalités sont à moins de 50 km de ce centre. La plupart des commerces et services publics et privés s'adressant à l'ensemble du territoire y sont localisés, de même que la majeure partie de l'industrie lourde.

Macamic, Palmarolle et Dupuy sont des noyaux de secteur. Chacun regroupe plusieurs commerces et services publics et privés. Ces trois noyaux de secteur sont localisés relativement près du centre du territoire.

Duparquet, Sainte-Germaine Boulé, Normétal et Taschereau sont des noyaux locaux. Chacun se démarque par une certaine diversité des commerces et services publics et privés. Les zones d'influence respectives sont cependant d'une étendue limitée, considérant que peu de résidents des municipalités voisines fréquentent leurs commerces.

Une quinzaine de noyaux villageois se répartissent dans les autres parties du territoire. Outre la fonction résidentielle, certains noyaux villageois regroupent quelques commerces et services de proximité, s'adressant à la population locale. Certains de ces noyaux villageois comptent également des activités à caractère industriel ou para-industriel. Quelques noyaux villageois n'ont pratiquement plus de commerces et services.

Les grandes affectations du territoire

Les grandes affectations du territoire, telles que définies dans le schéma d'aménagement en vigueur, sont illustrées à la carte 5 à l'annexe A. Les trois affectations qui occupent les plus grandes superficies de la MRCAO sont les suivantes :

- L'affectation *Forestière* correspond à de vastes superficies de la zone agricole permanente où la forêt est nettement prédominante. Elle comprend des terres du domaine public et du domaine privé. Il s'y trouve aussi des superficies importantes de terres abandonnées.
- L'affectation *Ressources naturelles* couvre des parties de territoire localisées à l'extérieur de la zone agricole permanente, où la forêt prédomine nettement. L'affectation est constituée essentiellement de terres du domaine de l'État.
- L'affectation *Agricole dynamique* correspond à des secteurs de la zone agricole permanente regroupant des unités territoriales relativement vastes et homogènes. Les exploitations agricoles présentes y sont les plus prospères de la MRCAO. La principale production, le bovin de boucherie, participe activement au dynamisme agricole de la MRCAO.

Les sites d'intérêt

Parmi les sites d'intérêt à caractère écologique et naturel, les sites récréotouristiques d'importance sont montrés à la carte 6 à l'annexe A.

Le **Parc national d'Aiguebelle** est identifié comme l'un des cinq principaux attraits touristiques de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un parc de conservation, créé en 1985 en vertu de la Loi sur les Parcs à des fins exclusives de protection du milieu naturel. Le Parc national d'Aiguebelle est reconnu pour ses activités de plein air dont : le canot-camping, le vélo, l'observation de la faune, la randonnée pédestre, la raquette, le ski de fond et sports nautiques, de même que pour la pêche. Environ 47 km² du territoire du parc se localise dans la municipalité de Taschereau, sur une superficie de 268,3 km², le reste étant sur le territoire de Rouyn-Noranda.

Le **secteur du Marais Lefève et des collines** s'étend en partie sur les territoires des municipalités de Sainte-Germaine Boulé, de Poularies et de Rouyn-Noranda (hors MRC). Le Marais Lefève présente un intérêt faunique et floristique, de même que pour l'observation d'oiseaux. Les quelques collines présentent un intérêt récréotouristique pour leurs paysages et pour des activités de plein air. Ce potentiel est mis en valeur au centre de plein air Skinoramik, à Sainte-Germaine Boulé, par un chalet et près de 40 km de sentiers de ski de fond (seules infrastructures à y être aménagées).

Le **Marais Antoine**, situé à Roquemaure en bordure du lac Abitibi, est un immense milieu humide qui abrite un nombre exceptionnel d'espèces animales et végétales. Deux sentiers d'auto-interprétation avec belvédère, passerelle et tour d'observation permettent d'accéder au marais.

D'autres **pistes cyclables et sentiers pédestres et de ski de fond** complètent les infrastructures récréatives de la MRCAO.

2.1.3 Orientations et intentions des outils territoriaux de planification stratégique

D'autres outils de planification stratégique de la MRCAO prévoient des actions qui visent la gestion des matières résiduelles. Aussi, les mesures proposées dans le cadre du présent PGMR doivent être cohérentes avec les actions déjà planifiées ou entreprises par la MRCAO.

La MRCAO s'est donnée pour 2030 une vision d'aménagement et de développement de son territoire. Parmi les neuf grandes orientations du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR), deux d'entre elles concernent la gestion des matières résiduelles, soit :

- Orientation 8 : Maintenir, améliorer et développer les infrastructures, équipements et services à caractère territorial et intermunicipal; procéder sur la base d'une desserte adéquate de la population, par secteur de la MRCAO et en respect de la complémentarité des milieux.
- Orientation 9 : Protéger, mettre en valeur l'environnement et atténuer les problèmes existants pour se redonner les possibilités d'une pleine utilisation du territoire et cela, tant d'une manière écologique, sécuritaire, esthétique que de toute autre façon.

Dans son *Plan de développement durable 2019-2029* (PDD), la MRCAO a identifié une vingtaine de priorités dont l'une, la priorité n^o 9, est de **réduire et valoriser les matières résiduelles**. Le PDD est assorti d'un plan d'action qui compte notamment deux actions qui se rapportent à la priorité n^o 9, soit :

- Action 16 : Favoriser la récupération des matières organiques et poursuivre le développement de filières relatives aux matières résiduelles, incluant la récupération des matériaux CRD (construction, rénovation, démolition).
- Action 17 : Mettre en place des activités de promotion des bonnes pratiques et de responsabilisation des citoyens et entreprises en matière de saine gestion des matières résiduelles.

2.2 Portrait démographique

2.2.1 Répartition de la population

En 2020, la population de la MRCAO a atteint 20 539 habitants [2]. En comparaison, elle était de 21 071 habitants en 2013, l'année référence du PGMR 2016-2020.

Le tableau 2.1 fournit des informations détaillées quant à la répartition de la population en fonction des municipalités qui composent le territoire d'application.

Tableau 2.1 Répartition de la population sur le territoire de planification (année 2020)

MUNICIPALITÉ	Population (hab.)			Superficie (km ²) ⁴	Densité de population (hab./km ²) ⁵
	Permanente ¹	Saisonniers ²	Équivalente ³		
Authier	271	0	271	142,3	1,9
Authier-Nord	285	11	296	278,0	1,0
Chazel	288	4	292	133,2	2,2
Clermont	508	4	512	157,2	3,2
Clerval	409	24	433	99,4	4,1
Duparquet	711	14	725	120,5	5,9
Dupuy	903	0	903	122,4	7,4
Gallichan	487	17	504	73,6	6,6
La Reine	353	1	354	97,6	3,6
La Sarre	7 276	0	7,276	148,8	48,9
Macamic	2 719	10	2,729	201,8	13,5
Normétal	776	0	776	54,5	14,2
Palmarolle	1 385	11	1,396	118,2	11,7
Poularies	687	0	687	167,4	4,1
Rapide-Danseur	345	12	357	173,8	2,0
Roquemaure	410	9	419	120,0	3,4
Sainte-Germaine Boulé	972	0	972	110,5	8,8
Sainte-Hélène de Mancebourg	385	8	393	68,3	5,6
Saint-Lambert	195	0	195	100,9	1,9
Taschereau	918	7	925	246,5	3,7
Val-Saint-Gilles	168	4	172	108,7	1,5
TNO Lac-Duparquet	0	0	0	114,1	0,0
TNO Rivière-Ojima	88	4	92	354,3	0,2
MRCAO	20 539	141	20 680	3 311,67	6,2

1- Référence [2].

2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités (année 2020), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en supposant 2,3 personnes par habitation [3]. La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte du taux d'occupation des chalets et maisons de villégiature de l'ordre de 41 % (à raison de deux mois d'été et les fins de semaine des autres semaines de l'année) et de la proportion de ceux-ci qui sont occupés par des citoyens qui proviennent de l'extérieur du territoire de la MRCAO (estimée à 25 % sur la base des adresses postales des chalets qui ne renvoient pas à des adresses de résidences permanentes sur le territoire de la MRCAO).

3- Correspond à la somme de la population permanente et de la population saisonnière.

4- Référence [1].

5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente.

2.2.2 Projection démographique

Le tableau 2.2 montre les projections de la population et du nombre de ménages du territoire de planification de 2021 à 2041.

Tableau 2.2 Perspectives démographiques de la population et des ménages

		2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2021-2041
Ensemble du Québec	Population ¹	8 568 200	8 830 200	9 039 500	9 209 300	9 350 200	9,1%
Abitibi-Témiscamingue	Population ¹	148 000	148 400	148 200	147 700	147 100	-0,6%
MRCAO	Population ¹	20 500	20 300	20 000	19 700	19 400	-5,4%
	Ménages privés ²	9 046	8 994	8 883	8 718	8 513	-5,9%
	Personnes par ménage ³	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,6%

1- Référence [4]. ISQ. (2019).

2- Référence [5]. ISQ. (2019).

3- Donnée calculée à partir de la population et du nombre de ménages.

2.2.3 Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

Logement

Les tableaux 2.3 et 2.4 présentent les catégories d'habitations présentes sur le territoire de planification.

Tableau 2.3 Nombre et type d'unités d'occupation résidentielle présentes sur le territoire de planification (année 2020)

MUNICIPALITÉ	Résidences unifamiliales		Immeubles 2 à 5 logements		Immeubles 6 logements et plus		Maisons mobiles et roulottes		Chalets et maisons de villégiature		TOTAL
	(u.o.)	(%)	(u.o.)	(%)	(u.o.)	(%)	(u.o.)	(%)	(u.o.)	(%)	(u.o.)
Authier	100	80%	10	8%	10	8%	3	80%	2	2%	125
Authier-Nord	103	66%	2	1%	0	0%	3	66%	48	31%	156
Chazel	109	77%	10	7%	0	0%	6	77%	17	12%	142
Clermont	181	85%	4	2%	0	0%	12	85%	17	8%	214
Clerval	155	57%	2	1%	0	0%	10	57%	103	38%	270
Duparquet	270	65%	59	14%	19	5%	7	65%	60	14%	415
Dupuy	311	82%	46	12%	11	3%	13	82%	0	0%	381
Gallichan	178	62%	12	4%	0	0%	23	62%	72	25%	285
La Reine	117	80%	9	6%	11	7%	4	80%	6	4%	147
La Sarre	1 938	55%	944	27%	489	14%	135	55%	2	0%	3 508
Macamic	791	69%	213	19%	65	6%	38	69%	41	4%	1 148
Normétal	292	73%	65	16%	33	8%	8	73%	0	0%	398
Palmarolle	473	76%	78	13%	16	3%	7	76%	46	7%	620
Poularies	196	81%	21	9%	17	7%	8	81%	1	0%	243
Rapide-Danseur	152	70%	4	2%	0	0%	8	70%	53	24%	217
Roquemaure	152	72%	4	2%	7	3%	10	72%	39	18%	212
Sainte-Germaine-Boulé	152	72%	4	2%	7	3%	10	72%	39	18%	212
Sainte-Hélène de-Mancebourg	125	75%	4	2%	0	0%	5	75%	32	19%	166
Saint-Lambert	80	96%	0	0%	0	0%	2	96%	1	1%	83
Taschereau	322	71%	62	14%	11	2%	31	71%	30	7%	456
Val-Saint-Gilles	36	65%	0	0%	0	0%	4	65%	15	27%	55
TNO Lac-Duparquet	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.	0
TNO Rivière-Ojima	36	65%	0	0%	0	0%	4	65%	15	27%	55
MRCAO	6 269	66%	1 553	16%	696	7%	351	4%	639	7%	9508

Tiré de : Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2020 pour les municipalités de la MRCAO.

Tableau 2.4 Nombre d'industries, commerces, institutions (ICI) et fermes présents sur le territoire de planification (année 2020)

MUNICIPALITÉ	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total ICI	Nombre total de logements ¹	% ICI / nombre de logements	Nombre de fermes enregistrées	% fermes / nombre de logements
Authier	0	0	5	5	130	3,8%	17	13,1%
Authier-Nord	0	2	0	2	158	1,3%	32	20,3%
Chazel	0	1	2	3	145	2,1%	21	14,5%
Clermont	0	0	3	3	217	1,4%	15	6,9%
Clerval	0	0	2	2	272	0,7%	68	25,0%
Duparquet	0	3	6	9	424	2,1%	0	0,0%
Dupuy	0	6	5	11	392	2,8%	73	18,6%
Gallichan	1	0	7	8	293	2,7%	33	11,3%
La Reine	1	4	4	9	156	5,8%	63	40,4%
La Sarre	18	182	23	223	3 731	6,0%	66	1,8%
Macamic	2	22	14	38	1 186	3,2%	83	7,0%
Normétal	1	7	7	15	413	3,6%	0	0,0%
Palmarolle	2	12	6	20	640	3,1%	99	15,5%
Poularies	0	4	6	10	253	4,0%	88	34,8%
Rapide-Danseur	0	2	4	6	223	2,7%	17	7,6%
Roquemaure	0	3	7	10	222	4,5%	44	19,8%
Sainte-Germaine Boulé	0	3	7	10	222	4,5%	44	19,8%
Sainte-Hélène de Mancebourg	0	3	5	8	174	4,6%	37	21,3%
Saint-Lambert	0	1	3	4	87	4,6%	19	21,8%
Taschereau	2	13	9	24	480	5,0%	27	5,6%
Val-Saint-Gilles	0	0	2	2	57	3,5%	0	0,0%
TNO Lac-Duparquet	0	0	0	0	0	s.o.	0	s.o.
TNO Rivière-Ojima	0	0	2	2	57	3,5%	0	0,0%
MRCAO	27	268	129	424	9 932	4,3%	846	8,5%

1- Incluant les utilisations résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle.

Tiré de : Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2020 pour les municipalités de la MRCAO.

Âge

Le tableau 2.5 présente la structure par âge de la population du territoire de planification.

Tableau 2.5 Population par groupe d'âge et âge médian (année 2020)

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	Âge médian
Ensemble du Québec	20,8%	59,5%	19,7%	42,7
Abitibi-Témiscamingue	21,6%	58,3%	20,0%	44,8
MRCAO	21,4%	55,6%	23,0%	46,9

Tiré de : Référence [6].

Scolarité

Le tableau 2.6 présente la répartition de la population (âgée de 25 à 64 ans) du territoire de planification selon le plus haut niveau de scolarité atteint.

Tableau 2.6 Population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (année 2016)

	Sans diplôme d'études secondaires	Diplômes d'études secondaires ou équivalent	Certificat ou diplôme d'apprenti ou de métiers	Certificat ou diplôme collégial	Certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat)	Grade universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat)
Ensemble du Québec	13 %	19 %	20 %	19 %	4 %	26 %
Abitibi-Témiscamingue	20 %	17%	29 %	17 %	3 %	14 %
MRCAO	25 %	16 %	34 %	13 %	2 %	9 %

Tiré de : Référence [7].

Marché du travail

Le tableau 2.7 présente les principaux indicateurs du marché du travail à l'échelle du territoire de planification en comparaison avec l'Abitibi-Témiscamingue et l'ensemble du Québec.

Tableau 2.7 Principaux indicateurs du marché du travail (année 2018)

	Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25-64 ans	Taux d'emploi	Taux de chômage
Ensemble du Québec	51 973 \$	61,0 %	5,5 %
Abitibi-Témiscamingue	56 577 \$	63,7 %	3,8 %
MRCAO	54 043 \$	nd	nd

Tiré de : Référence [8].

Par ailleurs, la MRCAO présentait en 2018 un indice de vitalité économique négatif, au 67^e rang dans le classement des MRC du Québec [9].

2.3 Structure économique

Secteur d'activité

L'économie du territoire est orientée principalement vers le secteur primaire, surtout l'agriculture et l'exploitation forestière. Malgré cela, plus des trois quarts des établissements et des emplois sont dans le secteur tertiaire (tableau 2.8).

Tableau 2.8 Répartition des établissements de cinq employés et plus et des emplois par secteur d'activité dans le territoire d'application (année 2021)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	15	6,1%	203	3,0%
Agriculture et foresterie	15	6,1%	203	3,0%
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0	0,0%	0	0,0%
Secteur secondaire	35	14,3%	1 373	20,0%
Construction	13	5,3%	345	5,0%
Fabrication	22	9,0%	1 028	15,0%
Secteur tertiaire	194	79,5%	5 282	77,0%
Services publics	1	0,4%	12	0,2%
Commerce de détail	45	18,4%	1 057	15,4%
Commerce de gros	11	4,5%	316	4,6%
Transport et entreposage	16	6,6%	427	6,2%
Arts, spectacles et loisirs	6	2,5%	95	1,4%
Industrie de l'information et de la culture	2	0,8%	24	0,3%
Hébergement et service de restauration	16	6,6%	347	5,1%
Finance et assurance	8	3,3%	142	2,1%
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0%	0	0,0%
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	8	3,3%	119	1,7%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2	0,8%	24	0,3%
Services professionnels, scientifiques et techniques	10	4,1%	143	2,1%
Services d'enseignement	17	7,0%	674	9,8%
Soins de santé et assistance sociale	25	10,2%	1 130	16,5%
Administration publique	15	6,1%	404	5,9%
Autres services	12	4,9%	368	5,4%
TOTAL	244	100,0%	6 858	100,0%

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés rapportée par Emploi-Québec [10].

Tiré de : Référence [10].

Nombre et taille des établissements

En 2021, 244 établissements de cinq employés et plus sont recensés sur le territoire d'application. Près des trois quarts d'entre eux comptent moins de 20 employés (tableau 2.9).

Tableau 2.9 Répartition des établissements de cinq employés et plus selon le nombre d'employés dans le territoire d'application (année 2021)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Emplois ¹	
	Nombre	%	Nombre	%
5 à 19 employés	179	73,4%	2 148	31,3%
20 à 49 employés	41	16,8%	1 435	20,9%
50 à 99 employés	15	6,1%	1 125	16,4%
100 à 199 employés	7	2,9%	1 050	15,3%
200 à 499 employés	1	0,4%	350	5,1%
500 à 999 employés	1	0,4%	750	10,9%
1000 employés et plus	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	244	100,0%	6 858	100,0%

1- Le nombre d'emplois a été estimé en utilisant une moyenne d'employés selon la grappe d'employés rapportée par Emploi-Québec [10].

Tiré de : Référence [10].

Les établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification sont présentés au tableau 2.10.

Tableau 2.10 Établissements avec le plus grand nombre d'employés sur le territoire de planification

ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN		Nombre d'employés
IGA Boyer	445110	Supermarchés et autres épiceries	100 à 199
Jean Coutu	446110	Pharmacies	100 à 199
L.J.L. Mécanique Inc.	811310	Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel	100 à 199
Métal Marquis Inc.	333120	Fabrication de machines pour la construction	100 à 199
West Fraser	321217	Usines de panneaux de copeaux	100 à 199
Pneus G.B.M. Inc.	415210	Grossistes-marchands de pneus	100 à 199
Produits forestiers GreenFirst	321111	Scieries	100 à 199
Centre de Services Scolaire du Lac-Abitibi	611110	Écoles primaires et secondaires	200 à 499
Hôpital de la Sarre / Centre Multiservices de Santé et de Services Sociaux de la Sarre	622111	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	500 à 999

Tiré de : Référence [10].

3.0 Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

3.1 Champs de compétence

En 1988, la MRCAO a acquis compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques.

En 2008, par le *Règlement N° 15-2008*, la MRCAO a aussi acquis compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Par l'exercice de cette compétence, elle gère l'ensemble des opérations administratives et techniques relatives au transbordement, l'entreposage, le tri, le transport, le traitement et la disposition définitive des matières résiduelles, ainsi que les biens meubles et immeubles affectés à ces fins.

Les municipalités locales ont toutefois conservé leur compétence en ce qui a trait à la collecte. Dans la MRCAO, ces collectes demeurent la responsabilité exclusive des municipalités et ce, jusqu'au Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRCAO (CVMR) ou tout lieu déterminé par la MRCAO.

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRCAO a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser son PGMR. Elle doit aussi s'assurer que son PGMR respecte les objectifs et les dispositions du document complémentaire de son schéma d'aménagement et de développement ainsi que les usages permis dans les règlements municipaux. Par ailleurs, le *Règlement N° 15-2008* permet aussi à la MRCAO de (article 5.5) : « Mettre en œuvre les différentes stratégies proposées à l'intérieur du Plan de gestion des matières résiduelles de son territoire afin d'atteindre les objectifs visés de mise en valeur(...) ».

3.2 Ententes intermunicipales

Les municipalités d'Authier, d'Authier-Nord, de Chazel et de Macamic, ainsi que le secteur Languedoc du TNO Rivière-Ojima, ont formé une régie pour la collecte des matières résiduelles : la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

L'entente a été signée le 27 janvier 2000 et a été approuvée par décret le 22 mars 2000. L'entente ne prévoit pas de date d'échéance ni de renouvellement.

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon compte cinq employés.

3.3 Distribution des responsabilités

Plusieurs services sont offerts aux citoyens, soit la collecte des déchets, des matières recyclables et des encombrants en plus des services d'un écocentre pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et des autres produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP).

La plupart des ICI sont desservis par la collecte municipale.

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon offre le service de collecte de porte en porte et transporte les matières résiduelles jusqu'au CVMR. Elle possède un camion de collecte. Les autres municipalités confient la collecte des déchets et des matières recyclables à une entreprise privée. Les détails relatifs aux contrats en vigueur sur le territoire sont résumés à la section 6.2.

Les résidents et ICI ont la responsabilité de procéder à la vidange ou au traitement de leur installation septique. Ils doivent donc entreprendre les démarches nécessaires, auprès de la MRC ou d'une entreprise de leur choix, pour faire vidanger selon la fréquence prévue au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Le tableau de la page suivante (tableau 3.1) indique, pour chacun des services offerts sur le territoire, l'instance responsable de la planification et de l'exécution (citoyen, municipalité, MRC, régie, entreprise privée).

En bref, les principales responsabilités de la MRCAO dans le domaine des matières résiduelles sont les suivantes :

- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un PGMR conforme aux orientations gouvernementales;
- La gestion des matières résiduelles (sauf la collecte), incluant la gestion du CVMR et de l'écocentre;
- La sensibilisation des citoyens aux principes des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

Tableau 3.1 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCAO (année 2020)

SERVICES		Authier	Authier-Nord	Chazel	Clermont	Clerval	Duparquet	Dupuy	Galichan	La Reine	La Sarre	Macamic	Normétal	Palmarolle	Pouliaries	Rapide-Danseur	Roquemaure	Sainte-Germaine-Boulé	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	Saint-Lambert	Taschereau	Val-Saint-Gilles	TNO Rivière-Ojima (secteur Languedoc)	TNO Rivière-Ojima (secteur Saint-Eugène-de-Chazel)	
Déchets et matières recyclables	Planification - Collecte et transport	R	R	R	M	M	M	M	M	M	M	R	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	R	M	
	Planification - Disposition	MRC																							
	Collecte et transport	R	R	R	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	R	P	
	Disposition	Entreprise privée (P)																							
Encombrants	Planification - Collecte et transport	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	
	Planification - Disposition	MRC																							
	Collecte et transport	C ¹	s.o.	M	P	P	P	C ¹	P	P	P	M	P	M	M	C ¹	M	P	P	P	C ¹	P	C ¹	P	
	Disposition	Entreprise privée (P)																							
Boues de fosses septiques	Planification - Vidange	Citoyen (C)																							
	Planification - Traitement et valorisation	MRC																							
	Collecte et transport	Entreprise privée (P) / MRC																							
	Traitement et valorisation	Entreprise privée (P) / MRC																							
Exploitation du CVMR, de l'écocentre et du site de disposition des boues de fosses septiques		MRC																							
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)		Municipalité (M) / MRC																							

Légende :

C = Citoyen M = Municipalité MRC = MRC R = Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon P = Entreprise privée

1- Les citoyens sont invités à aller déposer leurs encombrants dans un conteneur mis à leur disposition à cette fin sur un terrain de la municipalité. Certaines municipalités offrent un service d'assistance pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de transporter leurs encombrants.

3.4 Règlements

La majorité des municipalités, ainsi que la MRCAO, se sont dotées d'un règlement afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles (tableau 3.2). Par ailleurs, la réglementation est, de façon générale, assez uniforme dans les municipalités, comme le montre la comparaison au tableau 3.3.

Tableau 3.2 Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ	Numéro	Titre
Authier	100	Concernant la cueillette des ordures et des matériaux recyclables
	107	Concernant l'obligation du bac pour les ordures ménagères
Authier-Nord	2016-04	Concernant la cueillette des ordures ménagères (Bac vert) et matériaux récupérables (Bac bleu)
Chazel	116	Concernant la cueillette des ordures et des matériaux récupérables
Clermont	161	Concernant la collecte des ordures
Clerval	2005-103	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Duparquet	2004-01	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Dupuy	147	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Gallichan	s.o.	
La Reine	s.o.	
La Sarre	134	Concernant la cueillette des vidanges
	04-2006	Concernant la collecte des matières recyclables dans les immeubles non résidentiels
	06-2021	Règlement relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles
Macamic	04-050	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Normétal	186-2005	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Palmarolle	307	Concernant la collecte des matières résiduelles
Poularies	s.o.	
Rapide-Danseur	2003-03	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Roquemaure	136	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Sainte-Germaine-Boulé	185-2005	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	151	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Saint-Lambert	112	Concernant la cueillette des vidanges
Taschereau	14	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Val-Saint-Gilles	s.o.	
MRC d'Abitibi-Ouest secteur Languedoc (TNO)	10	Concernant la cueillette des ordures ainsi que l'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures sur le territoire de Languedoc
MRC d'Abitibi-Ouest secteur Saint-Eugène de Chazel (TNO)	s.o.	
MRC d'Abitibi-Ouest	15-2008	Concernant la déclaration de compétence de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

Tableau 3.3 Portée des règlements municipaux en vigueur encadrant la gestion des matières résiduelles

RÈGLEMENT ET PORTÉE	Authier	Authier-Nord	Chazel	Clermont	Clerval	Duparquet	Dupuy	Gallichan	La Reine	La Sarre	Macamic	Normétal	Palmarolle	Poularies	Rapide-Danseur	Roquemaure	Sainte-Germaine-Boulé	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	Saint-Lambert	Taschereau	Val-Saint-Gilles	TNO Rivière-Ojima (Languedoc)	TNO Rivière-Ojima (Saint-Eugène-de-Chazel)	
Règlement sur la collecte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
Collecte des déchets																								
Contenants autorisés	✓	✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓		
Quantités excédentaires	R	R		R	R	R	V			R	V	R	R		R	R	R	R	✓	R				
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓			✓			✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓					
Collecte des matières recyclables																								
Contenants autorisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓				
Quantités excédentaires	R	R		R	R	R	R			R	R	R	R		R	R	R	R		R				
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓				
Participation obligatoire	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓				

Légende : nd = information non disponible

R = Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

V = Seuls les sacs de résidus verts (feuilles/gazon) sont acceptés, à l'extérieur du contenant autorisé.

4.0 Organismes et entreprises œuvrant en GMR

La présente section constitue l'inventaire le plus à jour des organismes et des entreprises qui sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRCAO, situés sur le territoire de planification (tableau 4.1) ou à l'extérieur de celui-ci (tableau 4.2). Les organismes et entreprises y sont listés par ordre alphabétique.

5.0 Installations de traitement des matières résiduelles

Cette section décrit les installations de traitement des matières résiduelles de la MRCAO ainsi que les autres qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification (voir carte 7 à l'annexe A).

Les installations où transitent les plus grands flux de matières résiduelles sont sommairement présentées au tableau 5.1 et font l'objet des sous-sections qui suivent.

Tableau 5.1 Principales installations qui composent le système de gestion des matières résiduelles du territoire de planification

Nom	Localisation	Description des activités
Sur le territoire de planification		
Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	15, boulevard Industriel La Sarre (Québec) J9Z 2X2	<ul style="list-style-type: none"> Centre de transfert des déchets et des matières recyclables Écocentre (RDD, CRD, encombrants et matériel électronique)
Site de disposition des boues de fosses septiques	Lot 5 049 051 (cadastre du Québec) Palmarolle (Québec)	Traitement des boues de fosses septiques
Hors-territoire		
Multitech Environnement	1610, Rang Lusko Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6J2	Lieu d'enfouissement technique (LET)
Tricentris (Centre de Gatineau)	45, Rue Pierre-Ménard Gatineau (Québec) J8R 3X3	Centre de tri de matières recyclables

5.1 Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

Bien que construit en 2009, les opérations du CVMR ont débuté en février 2010. Le CVMR est composé d'un centre de transfert des matières résiduelles ainsi que d'un écocentre territorial. Il reçoit les matières résiduelles acheminées par apport volontaire, par camion conteneur ou via les collectes organisées dans les municipalités locales.

Au total, 14 737 tonnes de matières résiduelles ont transité par le CVMR au cours de l'année 2020. Ces matières proviennent à plus de 97 % du territoire de la MRCAO, mais le CVMR dessert aussi quelques clients hors-territoire situés dans le Nord-du-Québec, dont la localité de Villebois et la mine Casa Berardi.

Tableau 5.2 Ventilation des matières résiduelles gérées au CVMR (année 2020)

MATIÈRE RÉSIDUELLE	Quantité (tonnes/an)
Déchets	10 756
Matières recyclables	2 216
Autres matières résiduelles apportées à l'écocentre	1 765

Les installations du CVMR sont les suivantes :

- Un centre de transfert des déchets et des matières recyclables;
- Un bâtiment d'entreposage des matières valorisables soit : produits électroniques, lampes fluocompactes et autres types de lampes contenant du mercure;
- Un écocentre;
- Une plateforme de réception des résidus domestiques dangereux (RDD);
- Un poste d'accueil;
- Une balance et un système de contrôle radiologique.

Le CVMR emploie trois personnes à temps plein, un saisonnier et deux étudiants. Selon les besoins, du personnel supplémentaire s'ajoute en période estivale.

Centre de transfert

Le centre de transfert est l'endroit où les déchets et les matières recyclables convergent. Il s'agit d'un bâtiment de structure légère, dont la superficie totalise 1010 m² [11]. Le bâtiment est divisé en trois aires ouvertes distinctes :

- Une aire de réception où sont déchargés les déchets;
- Une aire de réception où sont déchargées les matières recyclables;
- Une aire de chargement qui permet de transborder les matières résiduelles reçues dans les remorques de transfert en prévision de leur transport vers le LET de Multitech Environnement à Rouyn-Noranda ou le centre de tri de Tricentris à Gatineau.

Le centre de transfert a été conçu pour transborder un maximum de 15 000 tonnes de matières résiduelles annuellement.

Écocentre

L'écocentre est un lieu accessible aux citoyens et aux ICI du territoire. Cette infrastructure comprend un quai de déchargement, localisé sur un monticule, permettant aux utilisateurs de déposer leurs matières directement dans des conteneurs.

De façon générale, les citoyens y ont accès gratuitement. Toutefois, un tarif est imposé pour certaines catégories de produits, selon la provenance et le mode de transport. Les utilisateurs ont la responsabilité de trier leurs matières. La liste des matières acceptées à l'écocentre est fournie à l'annexe B. Les heures d'ouverture de l'écocentre sont du lundi au samedi de 8h00 à 16h00, mais les samedis sont réservés aux citoyens uniquement.

Depuis 2010, la MRCAO a conclu différentes ententes avec des entreprises régionales afin de détourner de l'enfouissement différentes matières telles :

- Les bardeaux d'asphalte;
- Les métaux ferreux et non ferreux;
- Le bois non traité.

En 2020, la MRCAO a procédé au concassage du béton amassé sur son site, plutôt que de l'acheminer vers un fournisseur externe. L'expérience a permis d'en tirer des conclusions favorables. Dès 2021, la MRC offre aux entreprises de son territoire un tarif réservé à ces activités pour les matières admissibles (béton, brique, asphalte et roche).

5.2 Site de disposition des boues de fosses septiques

La MRCAO a acquis compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques en 1988. Elle a procédé à l'aménagement d'un site de disposition des boues de fosses septiques par bassin de compostage, pour lequel un certificat d'autorisation a été émis le 25 avril 1990.

La MRCAO est propriétaire d'un camion citerne « vacuum », et elle offre les différents services suivants :

- Traitement de fosses septiques;
- Vidange de fosses septiques.

Le site comporte trois bassins (lagunes en sable) de déshydratation dont le fond est couvert d'un mètre de bran de scie. Le camion-citerne « vacuum » déverse son contenu à l'intérieur du premier bassin. Des couches successives de boues et de bran de scie remplissent le bassin. Ensuite, le second bassin est utilisé, puis le troisième en appliquant le même procédé.

La MRCAO a octroyé un contrat à l'entreprise Multitech Environnement pour la valorisation des boues septiques déshydratées pour les années 2020 à 2025 inclusivement.

La capacité totale des trois lagunes est de l'ordre de 7180 m³ de boues. En 2020, la MRCAO a réalisé 1 012 vidanges d'installations septiques, dont 169 à l'extérieur de son territoire. Elle ne détient toutefois pas de données quantitatives quant aux volumes reçus à son site de disposition.

5.3 Infrastructures hors-territoire

5.3.1 Lieu d'enfouissement technique (LET)

Les déchets du territoire sont acheminés au centre de transfert (CVMR). Ils sont ensuite transportés jusqu'à Rouyn-Noranda pour être enfouis au LET de Multitech Environnement.

Le contrat qui lie Multitech Environnement à la MRCAO, d'une durée de 5 ans, a débuté le 19 février 2020 et prendra fin le 18 février 2025.

Multitech Environnement est un centre intégré de gestion de matières résiduelles qui offre les services suivants :

- Lieu d'enfouissement technique (LET);
- Centre de tri des résidus de CRD;
- Centre de transfert et de compaction des matières recyclables;
- Compostage des matières organiques sur aire ouverte;
- Collecte des matières résiduelles;
- Location de conteneurs.

En plus de la MRCAO, la Ville de Rouyn-Noranda et la MRC de Témiscamingue sont aussi desservies par le LET de Multitech Environnement.

5.3.2 Centre de tri des matières recyclables

Les matières recyclables des secteurs résidentiels et ICI du territoire de la MRCAO sont transbordées au centre de transfert (CVMR). Elles sont ensuite rechargées dans des camions à grande capacité en direction du centre de tri de Tricentris à Gatineau.

Tricentris est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé d'élus municipaux. Tricentris compte trois centres de tri de matières recyclables, soit à Gatineau, à Lachute et à Terrebonne.

La MRCAO a adhéré à Tricentris le 30 janvier 2019 et s'est engagée, en vertu d'un protocole d'entente, à demeurer membre jusqu'au 14 avril 2022.

6.0 Gestion actuelle des matières résiduelles

6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Plusieurs activités d'information et de sensibilisation sont effectuées par la MRCAO et les municipalités auprès de l'ensemble de la population afin de les informer des services offerts ainsi que d'encourager les meilleures pratiques et une bonne gestion des matières résiduelles.

En 2020, la MRCAO a publié onze bulletins de la **Chronique verte**. Ces chroniques visaient à :

- Informer les citoyens quant à la gestion des matières résiduelles de son territoire;
- Permettre aux citoyens de mettre en application, de manière accrue, le principe des 3RV.

Chaque chronique a été publiée sur l'Inforoute de la MRCAO, via les journaux locaux des municipalités locales et par courriel aux citoyens et organismes abonnés au bulletin électronique.

À l'occasion, la MRCAO publie aussi dans le **journal hebdomadaire régional Le Citoyen** et réalise des campagnes de publipostage. Dès 2016, la MRCAO a adopté des mesures d'optimisation visant la collecte d'encombrants réalisée par les municipalités. Ces mesures se sont révélées bénéfiques sur le tonnage acheminé au CVMR.-De plus, la MRCAO publie et met à jour régulièrement un **Répertoire des récupérateurs**, lequel a fait l'objet d'une révision en janvier 2021.

Quant aux municipalités, certaines publient les calendriers de collecte, les dates et modalités des collectes spéciales (ex. : encombrants) et la *Chronique verte* de la MRCAO. Les publications se font par le journal local, le site Internet ou Facebook de la municipalité ou des envois postaux.

6.2 Services municipaux de collecte

En vertu de la déclaration de compétence de la MRCAO, le service de collecte des matières résiduelles et transport jusqu'au CVMR demeure la responsabilité de chacune des municipalités. Pour le TNO Rivière-Ojima, la collecte est de la responsabilité de la MRCAO, gestionnaire de ce territoire.

La MRCAO gère toutefois l'ensemble des opérations relatives au transbordement, à l'entreposage, au tri, au transport vers les lieux d'élimination ou de traitement, au traitement et à la disposition définitive des matières résiduelles recueillies au CVMR.

6.2.1 Déchets et matières recyclables

Toutes les unités d'occupation résidentielle de la MRCAO sont desservies par une collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables. La collecte des déchets et celle des matières recyclables sont bimensuelles, en alternance d'une semaine à l'autre.

Les modalités de collecte applicables aux déchets et aux matières recyclables en vigueur en 2020 dans les municipalités sont résumées au tableau 6.1.

Tableau 6.1 Modalités de collecte des déchets et des matières recyclables (année 2020)

MUNICIPALITÉ	Nombre de portes desservies ¹	Responsable	Durée	Échéance	Jour(s) de collecte ⁶	DÉCHETS				MATIÈRES RECYCLABLES			
						Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis	Coût par collecte ^{3,4} (\$/coll./an)	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis	Coût par collecte ^{3,4} (\$/coll./an)
Authier	145	Régie ²	s.o.	s.o.	Lundi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,74	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,74
Authier-Nord	167	Régie ²	s.o.	s.o.	Lundi, mercredi (selon secteur)	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,66	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,66
Chazel	152	Régie ²	s.o.	s.o.	Mercredi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,85	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,85
Clermont	241	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/2020	Mercredi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,98 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,98 ⁵
Clerval	305	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2021	Lundi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,56	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,83
Duparquet	421	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/10/2021	Mardi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,40	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,40
Dupuy	339	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/2021	Lundi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	2,00	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	2,12
Gallichan	200	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2021	Jeudi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	2,66 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	2,66 ⁵
La Reine	181	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/2020	Mardi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	2,08 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	2,31 ⁵
La Sarre	4 187	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/2020	Lundi au vendredi (selon secteur)	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	3,26 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	3,16 ⁵
Macamic	1300	Régie ²	s.o.	s.o.	Lundi, mardi, mercredi, vendredi (selon secteur)	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,99	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,99
Normétal	420	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/2021	Mercredi (Résidentiel et ICI), vendredi (ICI)	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,61 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,61 ⁵
Palmarolle	719	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	21/12/2020	Jeudi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,92	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,92
Poulieries	299	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	10/09/2021	Mercredi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,92	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,92
Rapide-Danseur	223	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2021	Mardi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,80	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,80
Roquemaure	243	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2022	Jeudi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,53	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,73
Sainte-Germaine-Boulé	445	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/2021	Jeudi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,63	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,63
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	181	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/2020	Lundi, mardi (selon secteur)	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,81 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,81 ⁵
Saint-Lambert	93	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	21/12/2020	Mercredi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	2,88 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	2,88 ⁵
Taschereau	400	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/2020	Mercredi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	3,35	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	3,35
Val-Saint-Gilles	88	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/2021	Mardi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	2,25 ⁵	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	2,25 ⁵
TNO Rivière-Ojima													
Languedoc	21	Régie ²	s.o.	s.o.	Lundi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	1,95	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	1,95
Saint-Eugène-de-Chazel	17	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	Mardi	26	1x/2 semaines	Bac vert de 360 L	3,14	26	1x/2 semaines	Bac bleu de 360 L	3,14

1- Les données présentées se rapportent à l'ensemble des portes desservies par la collecte municipale et peuvent comprendre des résidences principales, des résidences saisonnières, des multilogements et des ICI.

2- Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

3- La portion non remboursable des taxes est incluse.

4- Les coûts ne peuvent être comparés entre eux sans prendre en considération les caractéristiques spécifiques à chacune des municipalités, dont :

- le nombre et le type de ICI desservis par la collecte municipale;
- la proportion de résidences saisonnières et les modalités de collecte offertes dans ces secteurs;
- l'étendue de la municipalité et sa densité d'occupation;
- la distance qui la sépare du CVMR, etc.

5- Les coûts incluent la collecte et le transport des encombrants jusqu'au CVMR.

6- La collecte des déchets et celle des matières recyclables sont bimensuelles, en alternance le même jour une semaine sur deux.

Dans tous les cas, les camions de collecte transportent les déchets et les matières recyclables jusqu'au CVMR en vue de leur transbordement dans des camions de plus grande capacité. Les déchets sont ensuite dirigés à Rouyn-Noranda, au LET de Multitech Environnement, et les matières recyclables au centre de tri Tricentris à Gatineau. Le tableau 6.2 présente les coûts de disposition.

Tableau 6.2 Coûts de disposition des déchets et des matières recyclables (année 2020)

MATIÈRE RÉSIDUELLE	Lieu de disposition	Durée	Échéance	Disposition (\$/tonne)
Déchets	LET Multitech Environnement (Rouyn-Noranda)	5 ans	18/02/2025	78,50 ¹
Matières recyclables	Centre de tri Tricentris (Gatineau)	3 ans	14/04/2022	nd

1- Les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ne sont pas incluses.

6.2.2 Matières organiques

Les services de collecte de matières organiques offerts en 2020 sur le territoire de la MRCAO sont les suivants :

- Chazel : collecte des sapins;
- La Sarre : collecte des sapins;
- Macamic : collecte des sapins et site d'apport volontaire de feuilles et de branches;
- Normétal : collecte des sapins.

6.2.3 Encombrants

Plusieurs municipalités offrent un service de collecte des encombrants (tableau 6.3). Il importe toutefois de mentionner qu'en 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19 et des enjeux de manque de main d'œuvre (autant chez les entreprises privées que les organismes municipaux qui réalisent la collecte à l'interne), la collecte des encombrants a pu être annulée ou modifiée. D'ailleurs, des municipalités se questionnent sur le maintien de ce service et réfléchissent à des alternatives pour les années futures.

Les matières acceptées au CVMR par la MRCAO sont les gros objets d'origine résidentielle :

- Qui sont trop gros pour en disposer via le bac vert ou le bac bleu;
- Qui n'entrent pas dans le coffre d'une voiture pour être apportés à l'écocentre de la MRCAO;
- Qui ne font pas partie de la liste des matières refusées : résidus de CRD, RDD, matériel électronique, pneu monté sur jante, plastique d'ensilage, animaux morts et autres.

Les matières sont acceptées au CVMR seulement lorsqu'elles sont apportées en chargement séparé :

- Bois (branches, meuble en bois)
- Métal (électroménagers, vélos et autres composés essentiellement de métal)
- Appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, distributeur d'eau et autres)
- Téléviseurs
- Pneus démontés de la jante
- Autres encombrants figurant sur la liste des matières acceptées.

Tableau 6.3 Modalités de collecte des encombrants (année 2020)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Période de collecte	Mode de collecte	Responsable	Durée	Échéance	Coût par porte (\$/porte)
Authier	1	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Authier-Nord	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Chazel	1 ²	Annuelle	Juin	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Clermont	1 ²	Annuelle	Mai-Juin	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
Clerval	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	s.o.	s.o.	nd
Duparquet	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	nd
Dupuy	1	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Gallichan	2 ²	Biannuelle	Mai, octobre	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
La Reine	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
La Sarre	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
Macamic	1	Annuelle	Mai	Porte en porte, sur inscription	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Normétal	2	Biannuelle	Mai, septembre	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
Palmarolle	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Poularies	2 ²	Biannuelle	Mai, septembre	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Rapide-Danseur	1	Annuelle	Juin	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Roquemaure	1	Annuelle	Juin	Porte en porte	Municipalité	nd	nd	nd
Sainte-Germaine-Boulé	1 ²	Annuelle	Juin	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	nd
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
Saint-Lambert	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
Taschereau	1	Annuelle	Mai à octobre	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Val-Saint-Gilles	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Inclus au contrat de collecte et transport des déchets			
TNO Rivière-Ojima								
Languedoc	1 ²	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	MRC	s.o.	s.o.	nd
Saint-Eugène-de-Chazel	1 ²	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	nd

1- Les citoyens sont invités à aller déposer leurs encombrants dans un conteneur mis à leur disposition à cette fin sur un terrain de la municipalité. Certaines municipalités offrent un service d'assistance pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de transporter leurs encombrants.

2- La collecte de 2020 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

6.3 Services par apport volontaire pour les résidus de CRD, les RDD et autres matières résiduelles

En plus des services de collecte de porte en porte décrits aux sections précédentes, des lieux d'apport volontaire sont accessibles aux citoyens, que ce soit pour se départir de manière sécuritaire et environnementale de résidus de CRD et de RDD, pour donner des biens fonctionnels et utilisables (meubles, vêtements, etc.) et des denrées alimentaires, etc.

Il existe sur le territoire de planification plusieurs lieux d'apport volontaire dont :

- L'écocentre de la MRCAO (voir section 5.1);
- Les points de dépôt pour les produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP), soit les catégories de produits suivantes (voir section 4) :
 - **Piles**
programme géré par Appel à Recycler Canada inc.
 - **Huiles, liquides de refroidissement, antigel, leurs filtres et leurs contenants**
programme géré par la Société de gestion des huiles usées (SOGHU)
 - **Lampes au mercure**
programme RecycFluo géré par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP)
 - **Peintures et leurs contenants**
programme géré par Éco-Peinture
 - **Produits électroniques**
programme géré par ARPE-Québec
 - **Appareils ménagers et de climatisation**
programme géré par GoRecycle Canada inc.
- Différents organismes et entreprises, qui œuvrent dans le réemploi, la réparation et la récupération, accessibles aux citoyens du territoire de planification (voir section 4).

6.4 Secteurs des industries, commerces, institutions (ICI) et de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

La majorité des ICI du territoire sont desservis par la collecte municipale des déchets et des matières recyclables.

Certains de ces ICI sont partiellement desservis par la collecte municipale pour leurs activités de bureau, par exemple, alors que les résidus d'usine sont gérés par l'entreprise privée. Pour d'autres, il y a une collecte municipale pour le recyclage seulement.

Il est à noter que toutes les collectes (déchets et matières recyclables) municipales et privées transitent par le CVMR. Par conséquent, les quantités récupérées et éliminées sont connues. Toutefois, certains ICI, notamment des commerces de grande surface, pourraient avoir leur propre filière de recyclage dont la gestion est assurée par le siège social (ex. : ballots de carton compressés).

La MRCAO met aussi à la disposition des ICI et des entrepreneurs en construction l'écocentre du CVMR pour les résidus de CRD.

6.5 Gestion des boues

6.5.1 Boues issues des stations d'épuration

Le tableau 6.4 liste les stations d'épuration présentes sur le territoire d'application et brosse un portrait de la gestion des boues à ces stations.

Tableau 6.4 Gestion des boues municipales sur le territoire d'application

MUNICIPALITÉ	Station d'épuration	Date de mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion
Duparquet	87005-1 Étangs aérés	2000.04	Jamais vidangé ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dupuy	87085-1 Étangs aérés	1999.02	Jamais vidangé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
La Sarre	87090-1 Étangs aérés	1993.12	Environ 10 ans	2008	577	24 %	Élimination
Macamic	84365-1 Étangs aérés	1994.11	Environ 10 ans Prochaine vidange prévue en 2021	2009	169 b.s. ²	nd	nd
Palmarolle	87025-1 Étangs aérés	2003.12	Environ 10 ans	2016	46 tonnes	nd	nd
Saint-Lambert	87120-1 Roseaux (marais artificiel) Écophyltre-T	2012.10	Annuellement	2020	nd	nd	Recyclage au sol
Taschereau	87042-1 Étangs à rétention réduite	2005.09	Environ 10 ans Prochaine vidange en 2021	2014	662	8 %	nd

1- Une mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés est réalisée annuellement depuis 2018.

2- Quantité exprimée sur une base sèche.

6.5.2 Boues de fosses septiques

La MRCAO a fait l'acquisition d'un logiciel pour le suivi des vidanges et traitement des installations septiques. Tous les rendez-vous y sont consignés, et l'historique des vidanges ou traitements sont conservés.

Selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), les installations septiques doivent être vidangées régulièrement selon le type et l'usage : au moins une fois tous les 2 ans pour une fosse utilisée à longueur d'année et au moins une fois tous les 4 ans pour une fosse utilisée de façon saisonnière ou en fonction de l'épaisseur de la couche d'écume. Les propriétaires sont responsables de la vidange de leur installation septique; les municipalités n'ont pas adopté de règlement pour obliger la vidange des installations septiques sur leur territoire et ne disposent pas de mécanismes pour exercer un suivi des vidanges réalisées. La MRCAO constate une demande croissante pour ce service sur le territoire.

Sur son site Internet, la MRCAO diffuse de l'information sur la réglementation provinciale applicable et sur ses services de vidange pour les installations septiques du territoire.

Depuis 1991, la MRCAO est propriétaire d'un camion citerne « vacuum », conçu pour les vidanges totales ou les traitements (vidanges sélectives). Le service est offert chaque année du début juin à la fin octobre. Les citoyens doivent prendre rendez-vous par téléphone ou via le site Internet de la MRCAO. La MRCAO propose aussi des « jours réservés » dans chaque municipalité et accorde aux citoyens qui se prévalent de ces journées un rabais sur le prix régulier. Les coûts du service de vidange et traitement sont facturés directement aux citoyens; ils ne sont pas inclus dans les taxes municipales.

En parallèle des vidanges réalisées sur son territoire, la MRCAO intervient aussi à l'extérieur. De plus, la MRCAO offre des services de vidange aux ICI (terrains de camping notamment) de son territoire.

Le tableau 6.5 indique le nombre d'installations septiques vidangées en 2019 et 2020 sur le territoire de la MRCAO exclusivement. À noter qu'il est possible que des citoyens aient eu recours à des services de vidange dispensés par des entrepreneurs provenant de l'extérieur du territoire.

Tableau 6.5 Nombre de vidanges d'installations septiques réalisées par la MRCAO sur son territoire

ANNÉE	Vidange complète	Vidange sélective	Vidange « grande capacité » ¹	Toilettes chimiques	Total
2019	447	360	8	2	817
2020	451	380	8	4	843

1- Plus de 900 gallons (terrains de camping, ICI, réseaux d'égout municipaux).

Une fois la vidange effectuée, les boues septiques sont transportées au site de disposition de la MRCAO afin d'y être déshydratées (voir section 5.2 pour les modes de gestion des boues septiques déshydratées).

7.0 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées

Depuis l'ouverture du CVMR, la MRCAO détient des données très précises, puisque la quasi-totalité des matières résiduelles éliminées et récupérées sur son territoire y transite et y est pesée.

Les tableaux 7.1 à 7.4 tracent l'évolution de 2013 (année référence du PGMR 2016-2020) à 2020 (année référence du présent PGMR 2023-2029), sur le territoire de planification, des quantités de matières résiduelles qui font l'objet d'une collecte de porte en porte, soit :

- Les collectes municipales de déchets qui desservent le secteur résidentiel et les ICI admissibles;
- Les collectes privées de déchets pour quelques ICI;
- Les collectes municipales d'encombrants qui desservent le secteur résidentiel et les ICI assimilables;
- Les collectes municipales de matières recyclables qui desservent le secteur résidentiel et les ICI admissibles.

Tableau 7.1 Quantités annuelles de déchets résidentiels ramassés par les collectes municipales

MUNICIPALITÉ	2013 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)	2020 (t/an)
Authier	60	53	54	65
Authier-Nord	76	58	57	69
Chazel	63	62	61	66
Clermont	84	77	76	101
Clerval	99	93	86	111
Duparquet	223	204	212	234
Dupuy	232	227	218	238
Gallichan	122	122	118	139
La Reine	108	110	121	132
La Sarre	1 427	1 312	1 307	1 509
Macamic	638	585	584	631
Normétal	236	226	231	271
Palmarolle	457	436	427	443
Poularies	181	155	157	177
Rapide-Danseur	94	94	85	104
Roquemaure	119	115	113	126
Saint-Lambert	60	58	53	50
Sainte-Germaine Boulé	282	226	228	252
Sainte-Hélène de Mancebourg	77	63	60	80
Taschereau	281	244	227	252
Val-Saint-Gilles	51	45	37	42
TNO Rivière-Ojima	24	24	22	27
MRCAO	4 993	4 587	4 534	5 124

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de déchets ramassés diminuent depuis 2013;
- La hausse observée en 2020 est vraisemblablement attribuable au confinement et aux changements dans les habitudes de consommation dus à la pandémie de la COVID-19.

Tableau 7.2 Quantités annuelles de déchets d'origine ICI ramassés par les collectes privées

MUNICIPALITÉ	2013 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)	2020 (t/an)
Authier	4	0	0	0
Authier-Nord	0	0	0	0
Chazel	0	0	0	0
Clermont	0	0	1	0
Clerval	0	0	0	0
Duparquet	7	13	10	12
Dupuy	24	18	17	19
Gallichan	5	2	2	2
La Reine	0	0	3	0
La Sarre	2 707	2 433	2 618	2 280
Macamic	266	235	214	201
Normétal	24	23	20	25
Palmarolle	67	70	70	67
Poularies	9	14	18	13
Rapide-Danseur	3	3	6	5
Roquemaure	1	0	4	0
Saint-Lambert	0	0	1	0
Sainte-Germaine Boulé	17	0	0	1
Sainte-Hélène de Mancebourg	1	0	0	0
Taschereau	0	2	1	0
Val-Saint-Gilles	0	0	2	0
TNO Rivière-Ojima	0	0	0	0
MRCAO	3 138	2 815	2 985	2 625

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de déchets ramassés tendent à diminuer légèrement, mais semblent plus stables que dans le secteur résidentiel;
- La baisse plus significative observée en 2020 est vraisemblablement attribuable au confinement et à la fermeture temporaire des commerces non essentiels en raison de la pandémie de la COVID-19.

Tableau 7.3 Quantités annuelles d'encombrants ramassés par les collectes spéciales

MUNICIPALITÉ	2013 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)	2020 (t/an)
Authier	7	7	9	3
Authier-Nord	0	0	0	0
Chazel	8	11	4	0
Clermont	36	3	3	0
Clerval	0	6	5	0
Duparquet	12	7	8	0
Dupuy	10	3	5	1
Gallichan	13	19	5	0
La Reine	5	4	3	0
La Sarre	165	58	20	0
Macamic	11	10	9	6
Normétal	17	9	14	5
Palmarolle	27	28	16	26
Poularies	19	6	11	20
Rapide-Danseur	7	3	5	1
Roquemaure	11	5	5	5
Saint-Lambert	7	2	1	0
Sainte-Germaine Boulé	24	10	9	0
Sainte-Hélène de Mancebourg	10	3	2	0
Taschereau	36	36	45	55
Val-Saint-Gilles	4	3	0	0
TNO Rivière-Ojima	9	2	2	3
MRCAO	440	235	180	123

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités d'encombrants ramassés ont significativement diminué depuis 2013 et plus particulièrement depuis 2017, soit au moment où la MRCAO a pris des mesures pour encadrer cette collecte. En 2018, une trousse d'information avait été préparée à l'intention des municipalités. Cette trousse comprenait un billet de courtoisie signifiant au citoyen pourquoi ses matières n'avaient pas été ramassées avec les encombrants ainsi que la liste des matières acceptées et la liste des matières refusées;
- La baisse plus significative observée en 2020 s'explique en grande partie par le fait que les collectes d'encombrants ont été annulées ou modifiées dans plusieurs municipalités en raison de la pandémie de la COVID-19.

Tableau 7.4 Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes municipales

MUNICIPALITÉ	2013 (t/an)	2018 (t/an)	2019 (t/an)	2020 (t/an)
Authier	23	20	20	21
Authier-Nord	29	22	21	23
Chazel	24	23	22	22
Clermont	28	24	26	26
Clerval	30	31	37	34
Duparquet	66	58	62	60
Dupuy	81	74	73	75
Gallichan	37	33	36	37
La Reine	26	26	29	26
La Sarre	1 171	1 054	1 083	1 063
Macamic	244	217	213	210
Normétal	76	68	64	67
Palmarolle	160	149	146	143
Poularies	47	40	40	44
Rapide-Danseur	28	28	31	35
Roquemaure	33	29	32	32
Saint-Lambert	20	14	16	17
Sainte-Germaine Boulé	79	63	61	71
Sainte-Hélène de Mancebourg	20	18	21	21
Taschereau	79	68	66	71
Val-Saint-Gilles	13	11	9	12
TNO Rivière-Ojima	10	9	9	10
MRCAO	2 325	2 079	2 116	2 120

Le principal constat est à l'effet que les quantités de matières recyclables ramassées ont diminué depuis 2013, mais semblent se stabiliser depuis les trois dernières années.

7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020

La méthodologie générale qui a été utilisée pour dresser le bilan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCAO pour l'année 2020 est la suivante :

- Privilégier les données existantes propres au territoire;
- Compléter à l'aide de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (Outil d'inventaire) proposé par RECYC-QUÉBEC [12, 13, 14] pour les données manquantes ou incomplètes.

Les catégories suivantes, désormais considérées facultatives par RECYC-QUÉBEC, n'ont pas été mises à jour dans l'inventaire 2020 en raison de données incomplètes, de l'absence de données spécifiques au territoire ou du caractère non applicable au territoire d'application : résidus de balayure de rues, cendres domestiques et industrielles, contenants consignés, pneus, résidus spécifiques de transformation industrielle, boues de papetières, textiles et véhicules hors d'usage. Il est à noter qu'aucune problématique particulière avec l'une de ces matières n'avait été constatée lors de l'élaboration du précédent PGMR (PGMR 2016-2020) ni durant sa mise en œuvre.

Mise en garde

Il est important de noter que tous les résultats, obtenus par calcul, présentés dans cette section comportent une marge d'erreur. Cette dernière s'explique notamment par le fait que certains résultats ont été calculés à l'aide de l'Outil d'inventaire qui utilise des moyennes québécoises, des indicateurs socioéconomiques et des données tirées d'une revue de la littérature.

7.2.1 Secteur résidentiel

En 2020, un peu plus de 5 000 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel auraient été éliminées, et les matières organiques (résidus alimentaires et verts) constituent la plus grande part.

Tableau 7.5 Inventaire 2020 des résidus du secteur résidentiel du territoire d'application

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		1 432		1 159		2 591		55 %	
Matières organiques	Résidus verts et alimentaires	337	87	3 102	3 102	3 439	3 189	10 %	3 %
	Boues municipales		250		0		250		100 %
Encombrants		192		589		782		25 %	
RDD		94		11		105		90 %	
Rejets et résidus ultimes		0		226		226		s.o.	
TOTAL		2 054		5 087		7 142		29 %	

7.2.2 Secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI)

En 2020, près de 2 800 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur des ICI auraient été éliminées, et les matières recyclables constituent la plus grande part.

La quantité estimée de matières recyclables récupérée est vraisemblablement sous-estimée, puisque les quantités récupérées par de grands générateurs ne transitent pas nécessairement par le CVMR. En effet, certains commerces de grande surface, par exemple, sont munis de presse à carton et retournent les ballots à leur siège social. De plus, comme les matières recyclables récupérées par les ICI sont ramassées par les collectes municipales avec les matières d'origine résidentielle, la proportion des matières attribuables aux ICI est hypothétique.

En 2020, 79 % des matières organiques générées par les ICI auraient été récupérés. Cette performance s'explique par le traitement biologique, par biométhanisation, du lactosérum produit par la fromagerie La Vache à Maillotte de La Sarre.

Tableau 7.6 Inventaire 2020 des résidus du secteur des ICI du territoire d'application

RÉSIDU		Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)		Génération (tonnes)		Taux de récupération	
Matières recyclables		688		1 527		2 216		31 %	
Matières organiques	Résidus agroalimentaires	3 709	3 709	992	2	4 700	3 711	79 %	100 %
	Autres résidus organiques ICI		0		989		989		0 %
Rejets et résidus ultimes		0		268		268		s.o.	
TOTAL		4 397		2 787		7 184		61 %	

7.2.3 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

En 2020, 66 % des résidus de CRD auraient été récupérés. Cette performance s'explique par les agrégats recyclés par les services des travaux publics de certaines municipalités.

Tableau 7.7 Inventaire 2020 des résidus du secteur de la CRD du territoire d'application

RÉSIDU	Récupération (tonnes)		Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	630	3 950	342	4 922	93%
Bois de construction	689	0	1626	2 315	30%
Gypse	0	0	279	279	0%
Bardeaux d'asphalte	406	0	333	739	55%
Non-agrégats – Autres	0	0	288	288	0%
TOTAL	1 726	3 950	2 867	8 542	66%

7.2.4 Résultats globaux

Les résultats globaux, à l'échelle du territoire d'application, sont présentés par matière au tableau 7.8 et par générateur au tableau 7.9.

Tableau 7.8 Inventaire 2020 des matières résiduelles générées par catégorie de matières

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	2 120	2 687	4 807	44 %
Matières organiques	4 046	4 093	8 139	50 %
Résidus de CRD	5 676	2 867	8 542	66 %
Encombrants	192	589	782	25 %
RDD	94	11	105	90 %
Rejets et résidus ultimes	s.o.	494	494	s.o.
TOTAL	12 127	10 741	22 868	53 %

Tableau 7.9 Inventaire 2020 des matières résiduelles générées par catégorie de générateurs

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	2 054	5 087	7 142	29 %
Secteur des ICI	4 397	2 787	7 184	61 %
Secteur de la CRD	5 676	2 867	8 542	66 %
TOTAL	12 127	10 741	22 868	53 %

Les résultats du tableau 7.9 suggèrent que le secteur résidentiel est responsable de près de 50 % des quantités de matières éliminées sur le territoire. Par ailleurs, près de 50 % des quantités de matières récupérées proviennent du secteur de la CRD. Tel que mentionné précédemment, ce résultat est largement influencé par la récupération des agrégats par les services de travaux publics de certaines municipalités.

En ce qui concerne le taux global de récupération des matières organiques, estimé à 50 %, celui-ci diminue à 4 % lorsque les résidus agroalimentaires sont exclus et chute à 1 % lorsque les boues municipales sont aussi exclues.

8.0 Diagnostic territorial

8.1 Objectifs provinciaux

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Adoptée en 2011, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) vise à ce que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

En lien avec cet objectif fondamental, la PQGMR adresse trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La PQGMR s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec par les ménages, les ICI, y compris celles qui proviennent des activités de la CRD.

Plan d'action 2019-2024

Alors que la PQGMR est pérenne, elle est assortie d'un plan d'action quinquennal qui fixe des objectifs intermédiaires. Les objectifs du Plan d'action 2019-2024, auxquels la MRCAO doit contribuer, sont :

- Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, boues);
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Stratégie de valorisation de la matière organique

Publiée en 2020, la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) découle de la PQGMR. Elle cible spécifiquement la matière organique. Ses objectifs, auxquels la MRCAO doit contribuer, sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la Stratégie (incluant le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles) en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

8.2 Forces et enjeux du système actuel

Le portrait réalisé aux sections précédentes met en évidence les forces et les faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRCAO, au regard des orientations de la PQGMR, des objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la SVMO.

Le tableau 8.1 résume les forces dont la MRCAO et ses municipalités doivent tirer profit et les faiblesses dont elles doivent minimiser les impacts.

Tableau 8.1 Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCE	Opportunité
Infrastructures et équipements territoriaux CVMR (centre de transbordement, écocentre, site potentiel pour compostage) et site de disposition des BFS (et camion de vidange)	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des services de proximité • Flexibilité • Autonomie
Intervenants engagés et proactifs (collecte)	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • Acceptabilité sociale
Présence sur le territoire d'organismes œuvrant en environnement et, plus spécifiquement, en gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise disponible
FAIBLESSE	Impact
Vaste territoire et faible densité de population	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de collecte et de transport affectés par les distances importantes à parcourir à l'intérieur du territoire de la MRCAO
Éloignement des grands centres	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de transport élevés en raison des distances importantes à parcourir pour acheminer les matières résiduelles vers les lieux de traitement
Faible volume	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de coordination entre les municipalités pour les activités de collecte de manière à optimiser le taux de remplissage des camions pour limiter les coûts • Investissements importants pour le développement de nouvelles filières de valorisation ou l'aménagement d'infrastructures

8.3 Performance actuelle et objectifs territoriaux

Les quatre objectifs quantitatifs énoncés par la MRCAO dans son PGMR 2023-2029 sont compatibles avec la PQGMR, son Plan d'action 2019-2024 et la SVMO. Ils contribueront globalement à l'atteinte des objectifs provinciaux, tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire (forces et faiblesses) et de la performance actuelle de la MRCAO dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Tableau 8.2 Objectifs territoriaux

RÉSIDU	Performance 2020	Objectif provincial	Objectif du PGMR 2023-2029
Matières éliminées	508 kg/hab./an	525 kg/hab./an	450 kg/hab./an
Matières recyclables	44 %	75 %	75 %¹
Matières organiques	50 %	60 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, boues)	60 %¹
Résidus de CRD	66 %	70 %	70 %¹

1- Et tondre, avec les résidus alimentaires, les résidus verts et les boues, à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (matières organiques putrescibles, papier et carton et bois) d'ici 2030, en cohérence avec la SVMO.

9.0 Plan d'action

9.1 Mesures proposées

Afin d'atteindre ses objectifs territoriaux, le PGMR propose quatre orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement, le PGMR propose 22 mesures qui reposent sur sept types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Le plan d'action se décline donc de la façon suivante :

4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	7 TYPES D'ACTION
1. Détourner les matières organiques de l'enfouissement	i. Acquisition de connaissances
2. Assurer l'accès aux services et aux infrastructures	ii. Encadrement
3. Promouvoir les bonnes pratiques en GMR et rendre compte des résultats	iii. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
4. Responsabiliser les générateurs	iv. Service
	v. Soutien financier
	vi. Soutien technique
	vii. Suivi

La description des mesures proposées est présentée sous forme de fiches à l'annexe C.

Tableau 9.1 Tableau synoptique des mesures proposées

MESURE	ACTIONS							GÉNÉRATEURS			PQGM (Plan d'action 2019-2024)				SVMO		
	Acquisition de connaissances	Encadrement	ISÉ	Service	Soutien financier	Soutien technique	Suivi	Résidentiel	ICI	CRD	Ramener à 525 kg/hab. la quantité éliminée	Recycler 75 % du PCVM	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Recycler 60 % des MO putrescibles	Instaurer la gestion de la MO sur 100 % du territoire municipal	Gérer la MO dans 100 % des ICI	Recycler ou valoriser 70 % de la MO
1.1 Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage			✓					✓	✓		✓			✓			✓
1.2 Mettre en œuvre la récupération des matières organiques sur le territoire et voir à son recyclage				✓				✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓
1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques			✓					✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓
1.4 Se documenter sur les installations septiques sur le territoire	✓						✓	✓						✓			✓
1.5 Maintenir le programme de vidange des installations septiques et de traitement des boues			✓	✓				✓	✓					✓			✓
1.6 Évaluer les utilisations possibles des boues municipales et septiques	✓							✓	✓					✓			✓
2.1 Tenir des discussions et échanges avec les acteurs du milieu qui œuvrent ou qui sont concernés par la GMR	✓						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2.2 Encourager les initiatives de réduction à la source			✓		✓			✓	✓		✓						
2.3 Consolider les activités du CVMR				✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓					
2.4 Examiner et proposer des modalités et des services pour la collecte des encombrants	✓			✓		✓		✓			✓	✓					✓
2.5 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour le réemploi, le recyclage et /ou la valorisation des encombrants				✓				✓			✓	✓					✓
2.6 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour le réemploi, le recyclage et /ou la valorisation des résidus de CRD				✓					✓		✓		✓				
2.7 Rendre disponible dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la récupération				✓							✓	✓		✓			✓
3.1 Diffuser de l'information en continu			✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.2 Organiser des ateliers, produire des outils de communication et répondre à des invitations pour différentes clientèles			✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.3 Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles			✓			✓			✓		✓	✓	✓		✓		✓
3.4 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR			✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.5 Réaliser les rapports annuels d'activités			✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4.1 Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination	✓						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
4.2 Tenir à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles		✓						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés		✓							✓	✓	✓		✓				✓
4.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles			✓				✓		✓		✓	✓	✓		✓		✓

9.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre

La séquence de mise en œuvre des mesures proposées est présentée au tableau 9.3. Ce tableau détaille aussi les coûts annuels estimés pour la réalisation de chacune des mesures.

Le sommaire des revenus potentiels (en sus de la taxation municipale) est présenté au tableau qui suit. La MRCAO restera par ailleurs à l'affût des nouveaux programmes d'aide financière (MELCC, RECYC-QUÉBEC, Programme de récupération hors foyer, etc.) et des futurs appels de propositions de RECYC-QUÉBEC qui pourraient profiter à la réalisation des mesures prévues au PGMR 2023-2029.

Tableau 9.2 Sommaire des revenus actuels et potentiels

SOURCE DE REVENU	Revenu
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (RECYC-QUÉBEC)	<p>Similaire à 2020, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétence municipale (collecte et transport) : 520 468 \$ Compétence MRC (tri et conditionnement) : 350 000 \$ <p>La modernisation à venir du système québécois de la collecte sélective pourrait toutefois avoir un impact sur le montant remboursé.</p>
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (MELCC)	<p>Mesure(s) visée(s) : de manière générale, l'une ou plusieurs des mesures du plan d'action</p> <p>De l'ordre de 177 772 \$ (redistribution année 2020), dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à diminuer la quantité éliminée par personne sur le territoire.</p> <p>Ce revenu demeure difficile à évaluer étant donné que les critères de redistribution sont sujets à changement d'une année à une autre et que la performance des groupes de comparaison devrait aussi s'améliorer.</p>
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ¹ (MELCC)	<p>Mesure(s) visée(s) : 1.2 (selon le scénario qui sera retenu)</p> <p>Aide financière pour l'acquisition de contenants de collecte des matières organiques et la construction d'installations de biométhanisation et compostage.</p>
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)	<p>Mesure(s) visée(s) : 1.6, 2.4, 2.5 et/ou 2.6</p> <p>Aide financière pour la réalisation d'études de faisabilité visant à relever des défis particuliers en matière de flux de matières résiduelles.</p> <p>Aide financière et prêt pour des projets d'immobilisations visant à relever des défis particuliers en matière de flux de matières résiduelles.</p>
Fonds régions et ruralité (FRR) (MAMH)	<p>Mesure(s) visée(s) : 1.6 et/ou 3.3</p> <p>Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (Volet 2) applicable à des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine environnemental.</p>
Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentre québécois ² (RECYC-QUÉBEC)	<p>Mesure(s) visée(s) : 2.3, 2.5 et/ou 2.6</p> <p>Aide financière pour l'implantation de mesures dans un écocentre ou réseau d'écocentres existant visant à améliorer l'accessibilité ou l'implantation de bonnes pratiques de gestion des matières (Volet 2).</p>
Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement des matières résiduelles au Québec (RECYC-QUÉBEC)	<p>Mesure(s) visée(s) : 2.5 et/ou 2.6</p> <p>Programme en révision</p>

1- Référence [15].

2- Référence [16].

Tableau 9.3 Séquence de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
1.1 Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
1.2 Mettre en œuvre la récupération des matières organiques sur le territoire et voir à son recyclage	100 000 \$	255 000 \$	385 000 \$	392 500 \$	400 500 \$	408 500 \$	416 500 \$	2 358 000 \$
1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques		5 000 \$	20 000 \$					25 000 \$
1.4 Se documenter sur les installations septiques sur le territoire	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	35 000 \$
1.5 Maintenir le programme de vidange des installations septiques et de traitement des boues	195 000 \$	199 000 \$	203 000 \$	207 000 \$	211 000 \$	215 500 \$	219 500 \$	1 450 000 \$
1.6 Évaluer les utilisations possibles des boues municipales et septiques		5 000 \$			5 000 \$			10 000 \$
2.1 Tenir des discussions et échanges avec les acteurs du milieu qui œuvrent ou qui sont concernés par la GMR	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	28 000 \$
2.2 Encourager les initiatives de réduction à la source	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	35 000 \$
2.3 Consolider les activités du CVMR	2 900 000 \$	2 958 000 \$	2 783 000 \$	2 838 500 \$	2 895 500 \$	2 953 500 \$	3 012 500 \$	20 341 000 \$
2.4 Examiner et proposer des modalités et des services pour la collecte des encombrants				10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
2.5 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour le réemploi, le recyclage et /ou la valorisation des encombrants					3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$
2.6 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour le réemploi, le recyclage et /ou la valorisation des résidus de CRD	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	49 000 \$
2.7 Rendre disponible dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	28 000 \$
3.1 Diffuser de l'information en continu	15 000 \$	15 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	115 000 \$
3.2 Organiser des ateliers, produire des outils de communication et répondre à des invitations pour différentes clientèles	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	42 000 \$
3.3 Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	59 500 \$
3.4 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	38 500 \$
3.5 Réaliser les rapports annuels d'activités	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
4.1 Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination	12 000 \$			12 000 \$			12 000 \$	36 000 \$
4.2 Tenir à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles		15 000 \$						15 000 \$
4.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	14 000 \$
4.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	28 000 \$
TOTAL	3 289 000 \$	3 519 000 \$	3 475 000 \$	3 544 000 \$	3 604 000 \$	3 669 500 \$	3 752 500 \$	24 853 000 \$

9.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les obstacles à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.

Parmi les 22 mesures proposées par la MRCAO, cinq d'entre elles visent spécifiquement le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR. Il s'agit des mesures suivantes :

Mesure 1.4 - Se documenter sur les installations septiques sur le territoire

Dans le cadre du programme de vidange des installations septiques, la MRCAO veut poursuivre l'acquisition de données et la mise à jour de celles-ci pour disposer d'un portrait clair des résidences et des ICI non raccordés à un réseau d'égout.

Mesure 2.1 - Tenir des discussions et échanges avec les acteurs du milieu qui œuvrent ou qui sont concernés par la GMR

La MRCAO souhaite maintenir un lien avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et représentative de la réalité. Pour ce faire, des communications téléphoniques, des rencontres individuelles ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.

Mesure 3.4 - Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR

Le Comité Environnement de la MRCAO a été impliqué dès le démarrage du processus de révision du PGMR : évaluation de la performance, énoncé des orientations et des objectifs, élaboration du plan d'action. Ce comité poursuivra son implication dans la planification territoriale de la gestion des matières résiduelles pour assurer la mise en œuvre effective du PGMR et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période de mise en œuvre.

Mesure 3.5 - Réaliser les rapports annuels d'activités

Conformément aux exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, la MRCAO s'engage à transmettre à chaque année, au MDDELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. La MRCAO continuera aussi à produire un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles de son territoire.

Mesure 4.1 – Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination

La MRCAO pourra avoir un portrait plus précis de :

- L'impact de la récupération des matières organiques sur les matières enfouies;
- L'impact de la révision de la collecte des encombrants sur les matières enfouies;
- L'impact de l'évolution des services offerts à l'écocentre sur les matières enfouies;
- Des matières ramassées par la collecte des déchets (citoyens et ICI).

10.0 Références

- [1] MAMH [Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation]. (2021). Répertoire des municipalités. Région administrative 08 : Abitibi – Témiscamingue.
- [2] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2021). Estimations de la population des municipalités, Québec, 1er juillet 2001 à 2020. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/excel-estimations-de-la-population-des-municipalites-quebec-2001-2020.xlsx>, consulté le 18 février 2021.
- [3] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2018). Ménages privés selon la taille, Québec, 1951-2016. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/document/menages-au-quebec/tableau/menages-privés-selon-la-taille-quebec-1951-2016>, consulté le 18 février 2021.
- [4] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2019). Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/population-projetee-des-mrc-du-quebec-scenario-reference-a-2016-2041.xlsx>, consulté le 18 février 2021.
- [5] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2019). Nombre de ménages privés, scénario Référence (A), MRC du Québec, 2016-2041. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/nombre-de-menages-privés-scenario-reference-a-mrc-du-quebec-2016-2041.xlsx>, consulté le 18 février 2021.
- [6] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2021). Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2020. [Document Excel]. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/estimations-de-la-population-des-mrc-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-age-median-et-age-moyen-quebec.xlsx>, consulté le 18 février 2021.
- [7] Statistique Canada. (2017). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017.
- [8] Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. (2021). Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue. Édition 2021. Indicateurs et faits saillants.
- [9] ISQ [Institut de la statistique du Québec]. (2021). Indice de vitalité économique. MRC Abitibi-Ouest.
- [10] Emploi Québec. (2021). IMT en ligne. Répertoire des entreprises. Tiré de http://www.imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4, consulté le 31 mai 2021.
- [11] Chénier. (2010). Manuel de conception et d'exploitation. Exploitation du centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- [12] RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. [Document Excel]. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC et révisé par RECYC-QUÉBEC. <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>
- [13] RECYC-QUÉBEC. (2020). Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR. Note méthodologique. Version décembre 2020.

- [14] RECYC-QUÉBEC. (2015). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Guide d'utilisation et d'accompagnement. Version janvier 2015. Réalisé par Chamard et Associés pour le compte de RECYC-QUÉBEC.
- [15] MELCC [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques]. (2020). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (phase III) - 2020-2022.
- [16] RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois. Cadre normatif.

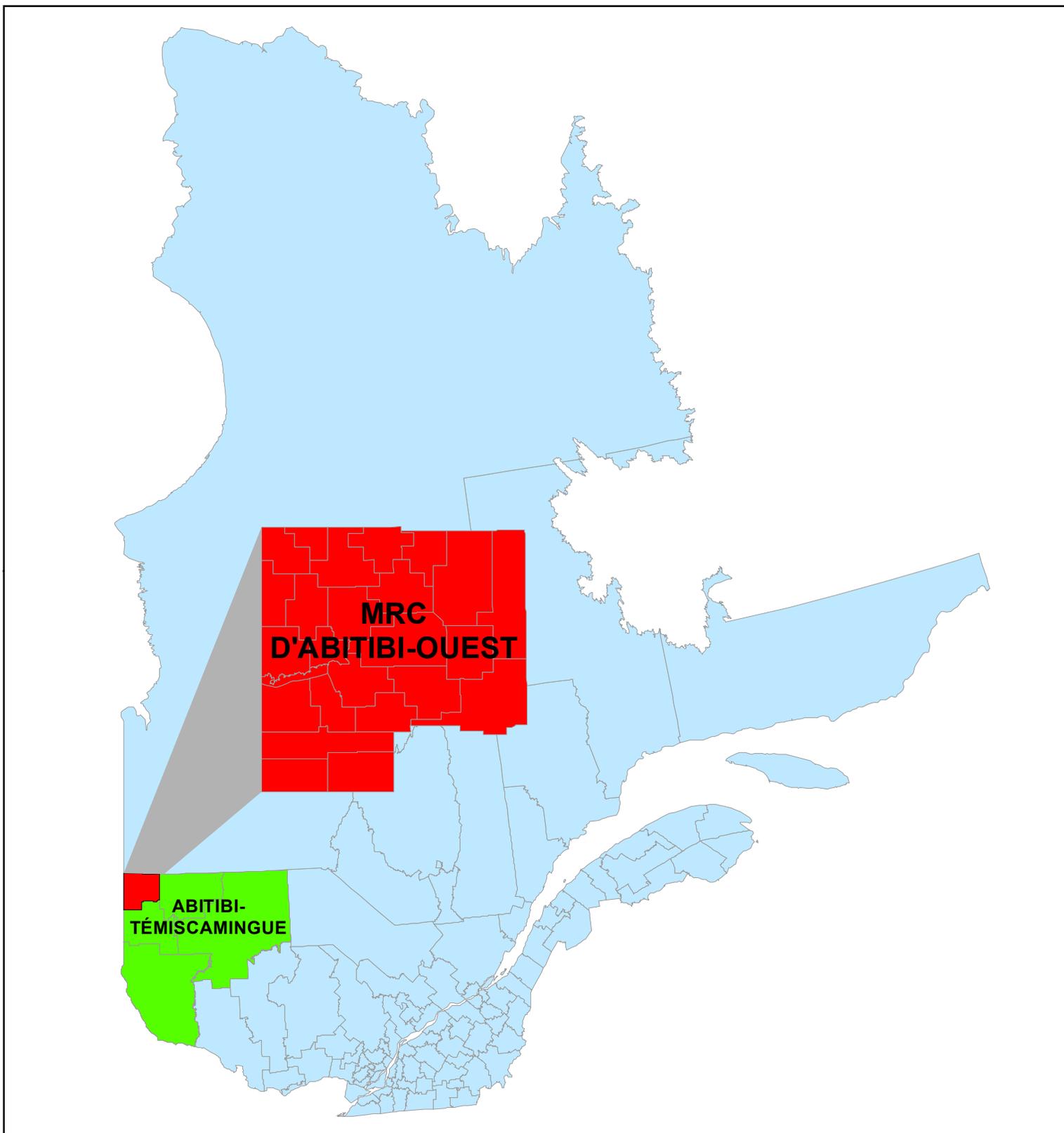
Autres documents de référence réalisés par la MRCAO :

- MRCAO. (2019). Plan de développement durable 2019-2029.
- MRCAO. (2019). Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04). 2e génération.
- MRCAO. (2019). Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04). Portrait du territoire et analyses.
- MRCAO. (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.

ANNEXE A

Cartes

- Carte 1 Localisation géographique de la MRCAO
- Carte 2 Municipalités locales et secteurs administratifs
- Carte 3 Noyaux de la MRCAO
- Carte 4 Réseau routier
- Carte 5 Plan d'affectation du territoire
- Carte 6 Sites récréotouristiques d'importance
- Carte 7 Installations de traitement des matières résiduelles
- Carte 8 Stations d'épuration



-  MRC d'Abitibi-Ouest
-  Région de l'Abitibi-Témiscamingue
-  Province de Québec

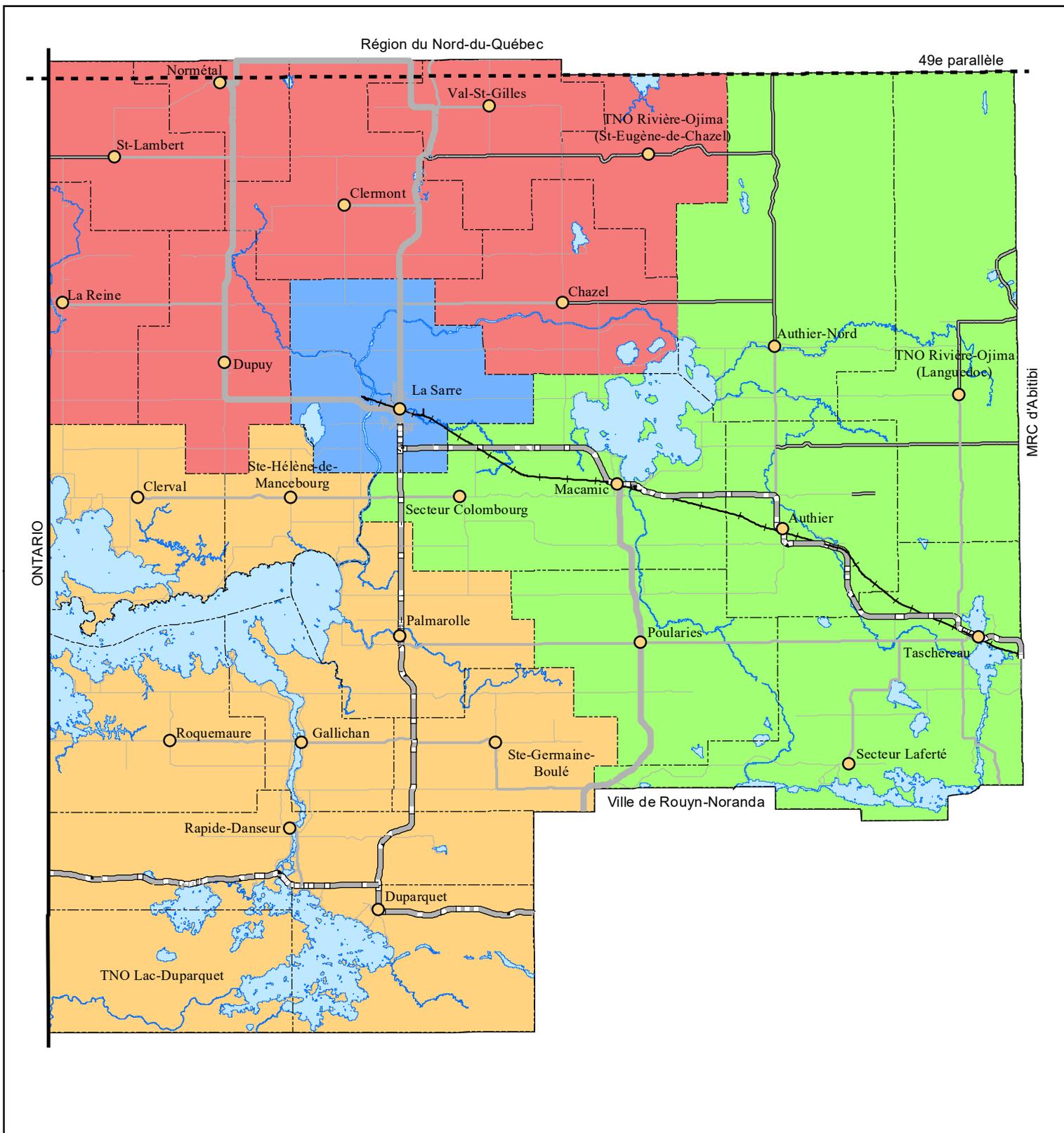
Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest

Cartographie : Brian Goulet

Date : 22 janvier 2021



Sources :
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest



Secteur administratif

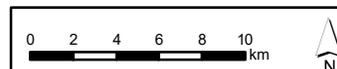
- CENTRE
- EST
- NORD
- SUD

- Limite Interprovinciale
- Limite municipale
- 49e parallèle

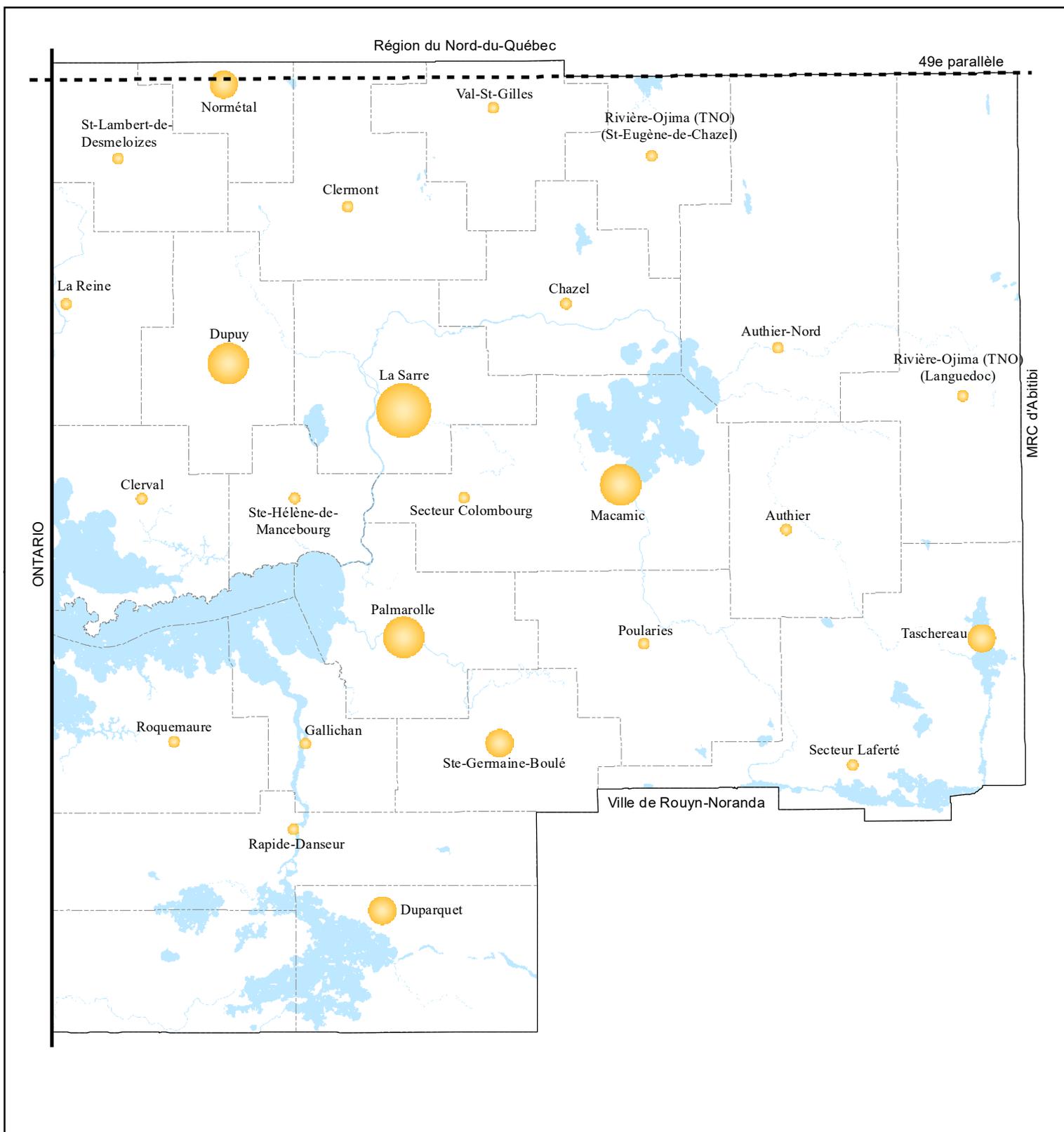
Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest

Cartographie : Brian Goulet

Date : 22 janvier 2021



Sources :
 - Gouvernement du Québec
 - MRC d'Abitibi-Ouest

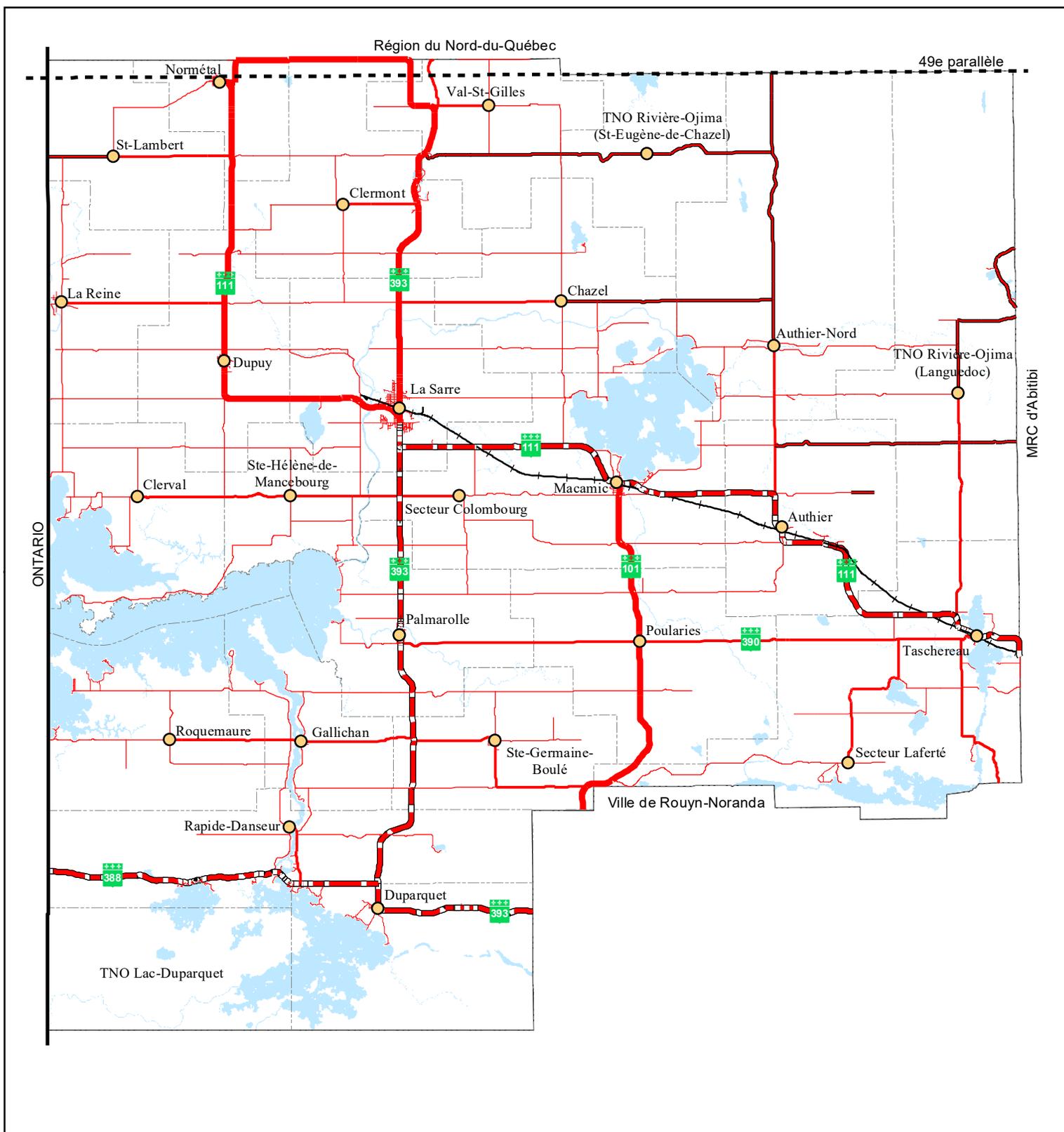


- Pôle principal
- Pôle secondaire
- Centre local
- Noyau communautaire

- Limite Interprovinciale
- Limite municipale
- 49e parallèle

Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest
 Cartographie : Brian Goulet
 Date : 22 janvier 2021



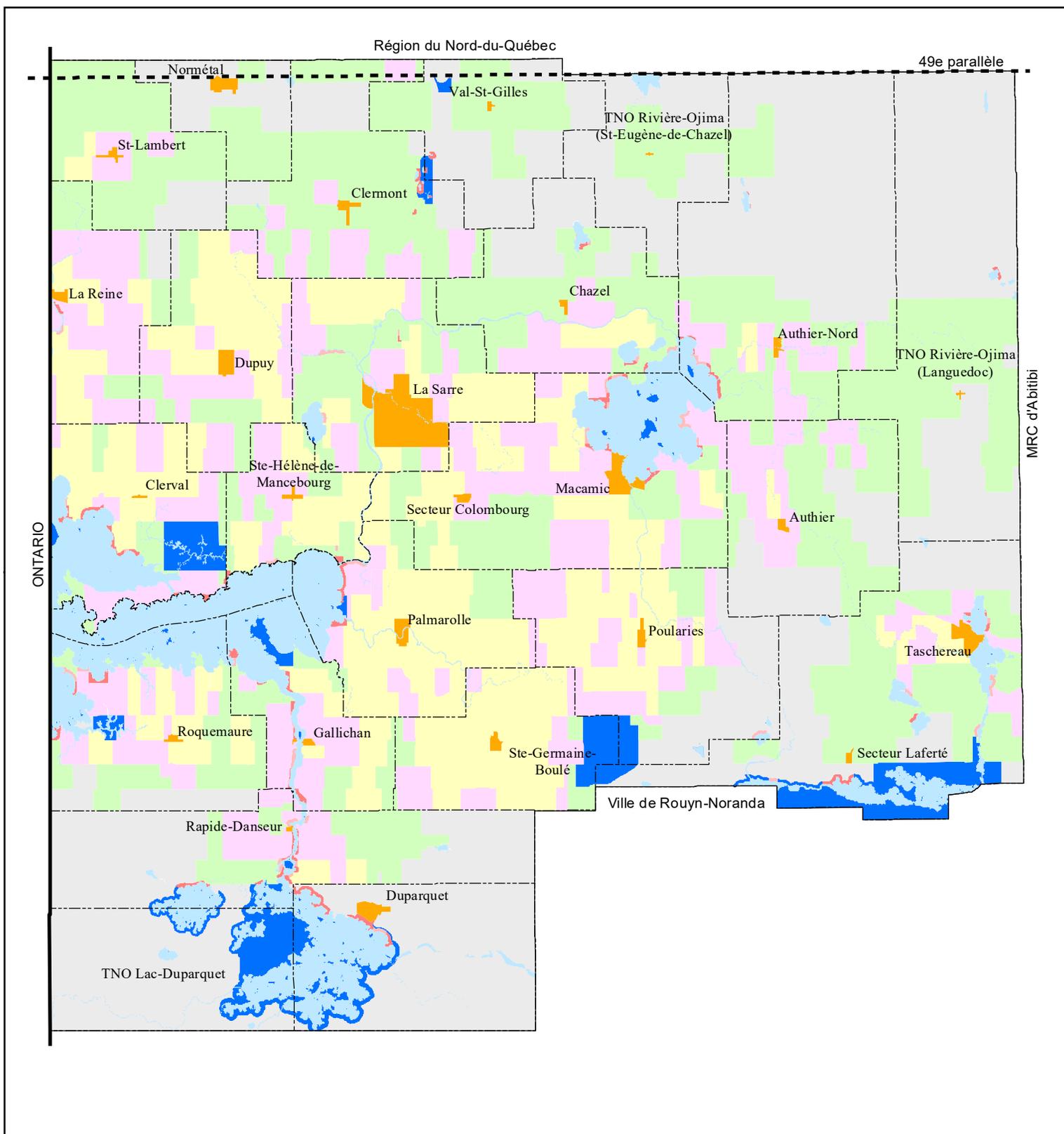


- Route**
- Nationale
 - Régionale
 - Collectrice
 - Accès aux ressources
 - Locale
 - Rue, Villégiature
 - Voie ferrée

- Limite Interprovinciale
- Limite municipale
- 49e parallèle

Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest
 Cartographie : Brian Goulet
 Date : 22 janvier 2021

Sources :
 - Gouvernement du Québec
 - MRC d'Abitibi-Ouest



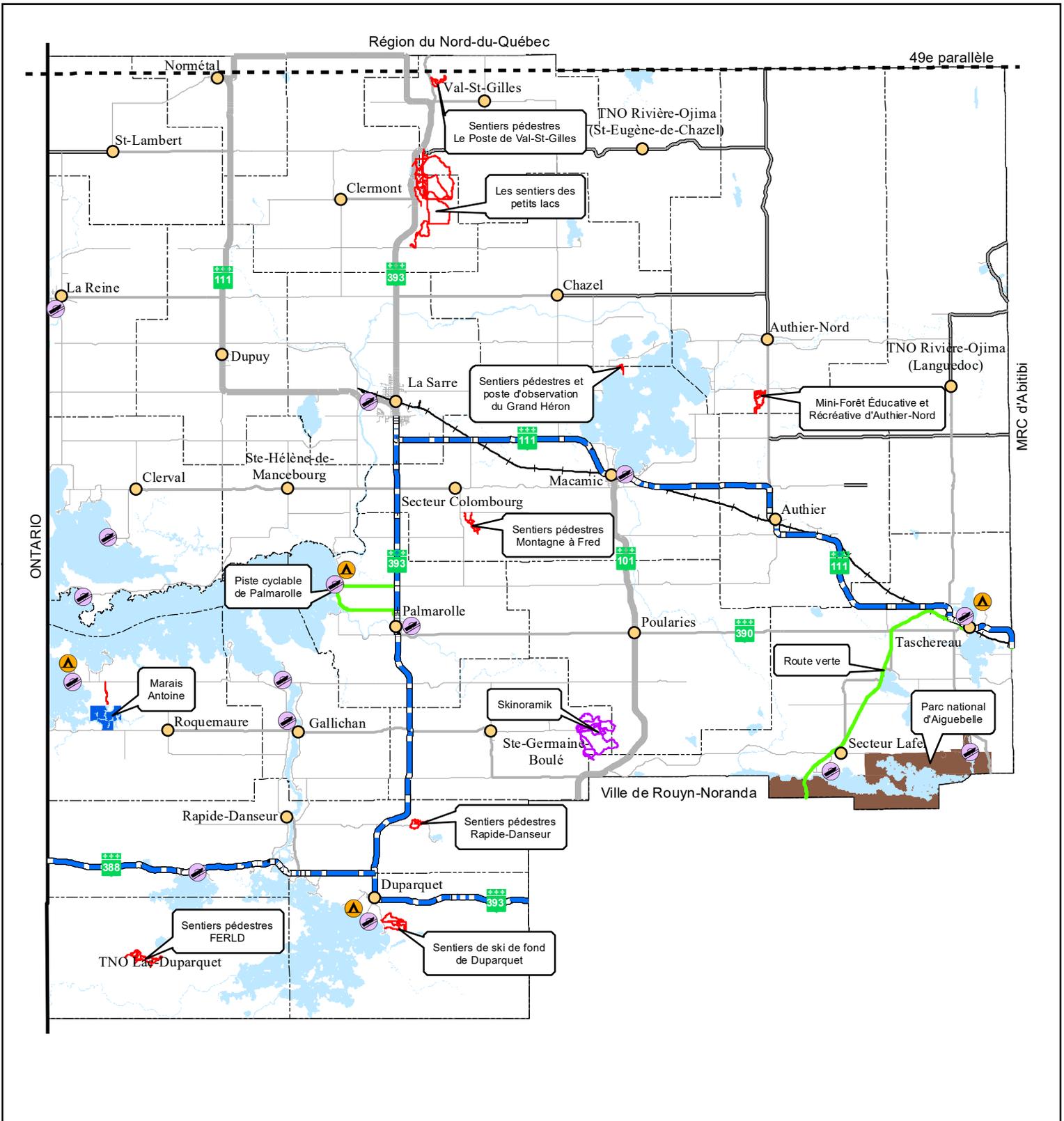
- Affectation**
- Agricole dynamique
 - Agricole viable
 - Forestière
 - Ressource naturelle
 - Récréo-conservation
 - Urbaine
 - Villégiature consolidation
 - Villégiature développement

- Limite Interprovinciale
- Limite municipale
- 49e parallèle

Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest
 Cartographie : Brian Goulet
 Date : 22 janvier 2021



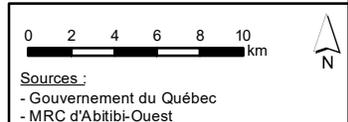
Carte 6 : Sites et infrastructures récréatives à l'extérieur des périmètres urbains

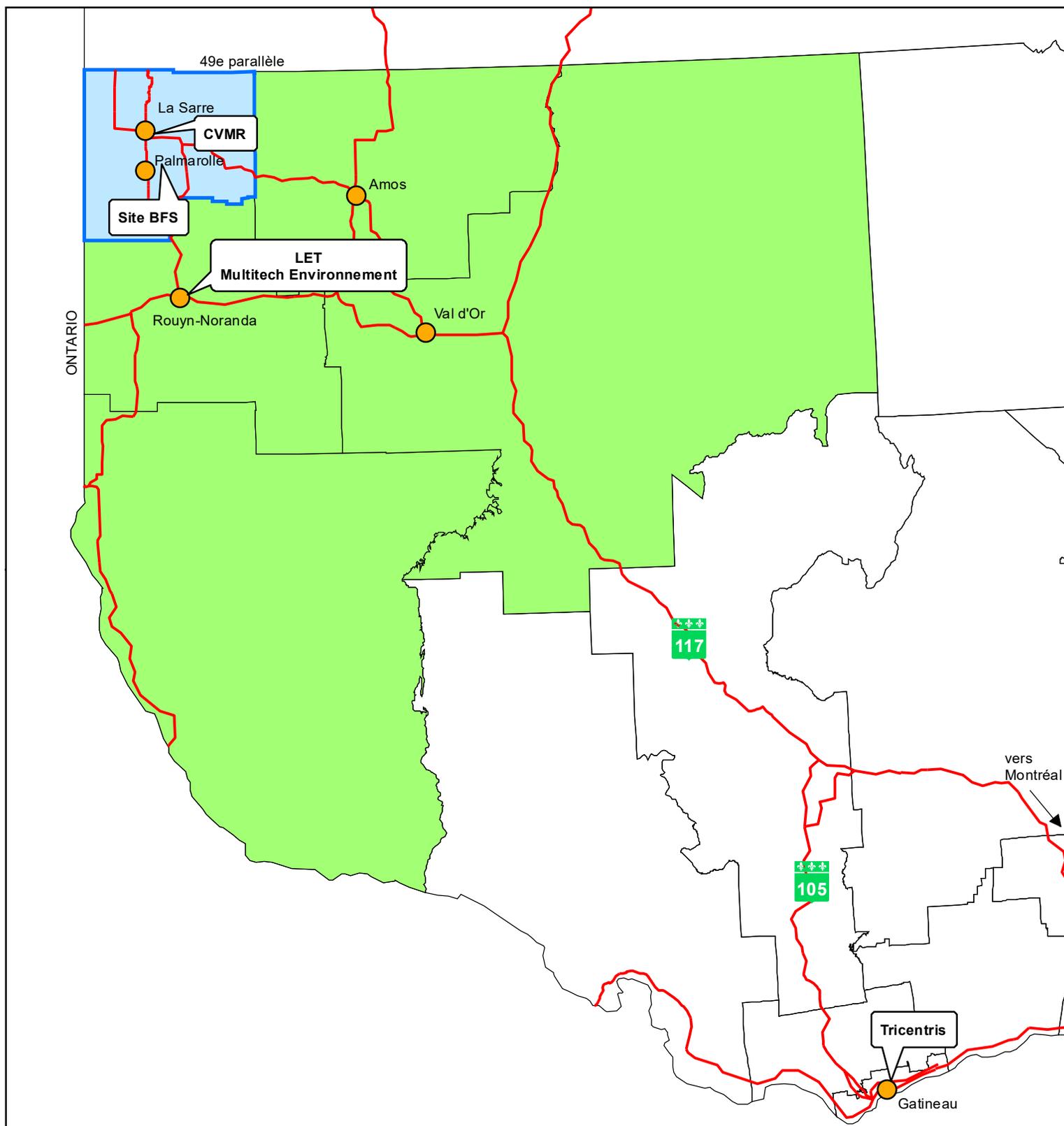


- Circuit routier historique et culturel
- Descente de bateau
- Marais avec infrastructure
- Parc national d'Aiguebelle
- Piste cyclable
- Sentier pédestre, de ski ou de raquette
- Sentier pédestre, de ski ou de raquette avec infrastructure d'accueil
- Terrain de camping avec services

- Limite Interprovinciale
- Limite municipale
- 49e parallèle

Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest
 Cartographie : Brian Goulet
 Date : 22 janvier 2021





MRC d'Abitibi-Ouest

Abitibi-Témiscamingue

Limite des MRC

CVMR : Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC

Site BFS : Site de disposition et de valorisation des boues de fosses septiques

LET Multitech

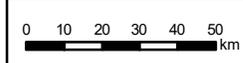
Environnement : Lieu d'enfouissement technique Multitech Environnement

Tricentris : Centre de tri Tricentris

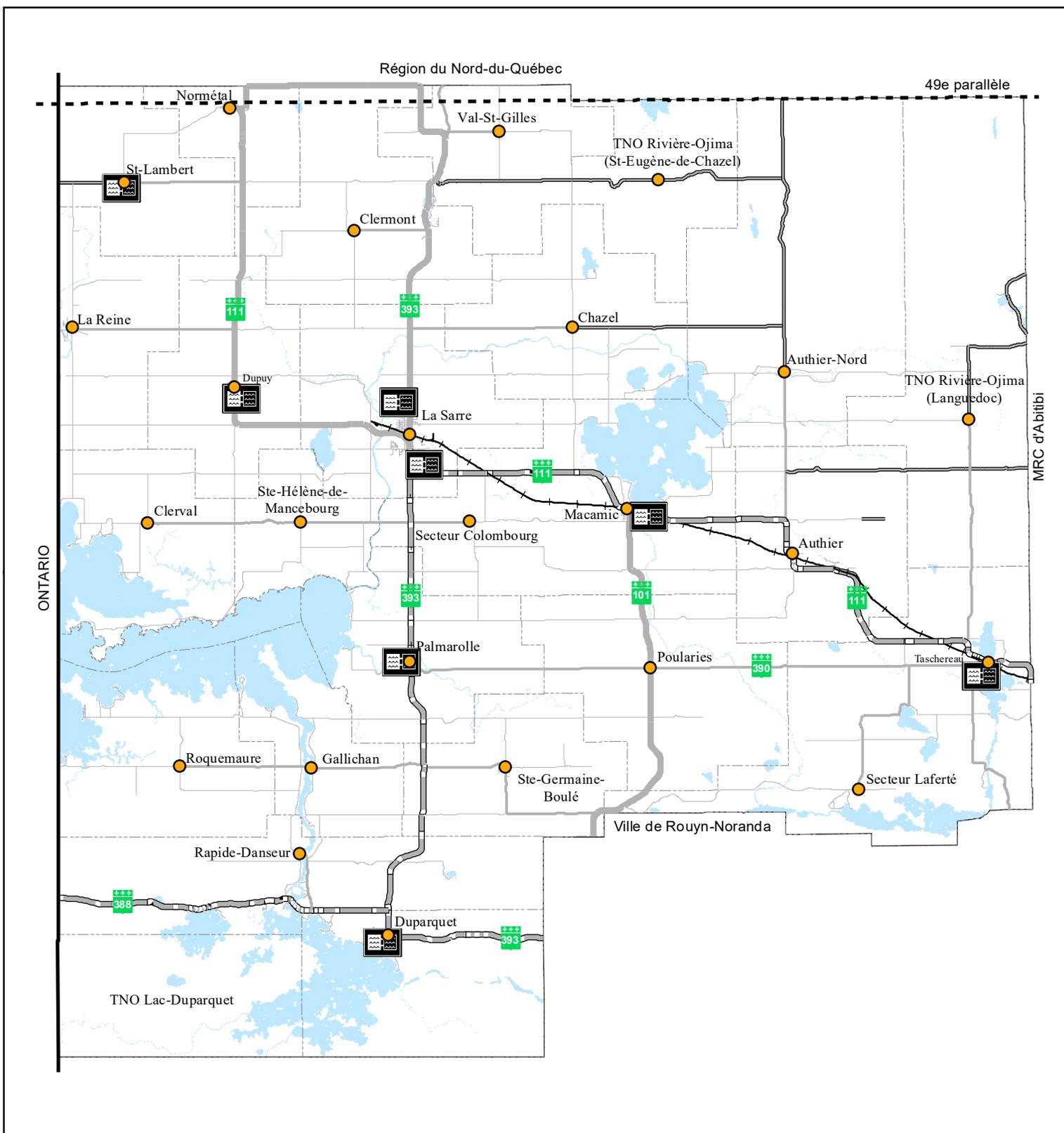
Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest

Cartographie : Brian Goulet

Date : 22 janvier 2021



Sources :
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest



 Station d'épuration

 Limite Interprovinciale

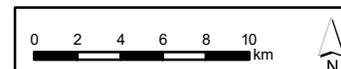
 Limite municipale

 49e parallèle

Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest

Cartographie : Brian Goulet

Date : 22 janvier 2021



Sources :
 - Gouvernement du Québec
 - MRC d'Abitibi-Ouest

ANNEXE B

Politique d'utilisation de l'écocentre



L'ÉCOCENTRE

L'écocentre est situé au 15, boulevard Industriel à La Sarre. Ouvert du **lundi au samedi de 8 h à 16 h (pour la période estivale)**, son accès est gratuit pour lescitoyens de la MRC d'Abitibi-Ouest. Voici les étapes à suivre lorsque vous prévoyez vous rendre à l'écocentre:

1- Est-ce que vos matières peuvent être réemployées ?

Si tel est le cas, acheminez plutôt vos matières à des organismes et entreprises qui les acceptent : comptoirs familiaux, friperie, ressourcerie et autres. Consultez le *Répertoire des récupérateurs*, disponible au www.mrcao.qc.ca, section *Matières résiduelles – Autres informations*.

2- Préparez votre chargement avant de vous rendre à l'écocentre

Triez vos matières par catégorie dans votre véhicule ou votre remorque. Cela vous facilitera la tâche une fois sur place et favorisera une circulation fluide à l'écocentre.

Exemple de catégorie :

Bois naturel (sans peinture, teinture ou colle, non traité)	Papier et carton
Bois peint, teint, traité	Bardeau, sans plastique ou bois entremêlé
Métal	Peinture, huile, aérosol...

3- Une fois sur place

Respectez la signalisation (feux de circulation et panneaux). Stationnez votre véhicule sur la balance et présentez-vous au poste de garde pour vous enregistrer.

Vous pourrez ensuite vous rendre aux endroits et conteneurs identifiés pour y déposer vos matières. **Il est primordial de respecter les types de matière par conteneur.** La vigilance des utilisateurs est essentielle afin de respecter les critères de qualité des matières destinées au recyclage ou à la valorisation.

4- À la sortie

En respectant la signalisation, vous devez retourner sur la balance et vous présenter à nouveau au poste de garde. Le préposé confirme alors le poids des matériaux déposés.

MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE

CONTENEURS DE RECYCLAGE

Carton de toutes dimensions
Papier, plastique et verre qui sont acceptés dans le bac bleu

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Batteries et piles
Cannes d'aérosol,
Huile usée et filtres à l'huile
Peinture, teintures, vernis

PNEUS

Pneus démontés de la jante

CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE

Asphalte, béton, briques, pierre
Baignoires, douches, lavabos, cuvettes
Bardeaux d'asphalte
Bois, branches et troncs d'arbre
Métaux ferreux et non ferreux
Meubles et électroménagers non fonctionnels
Résidus de construction
Tapis, couvre-planchers

PRODUITS ÉLECTRONIQUES ET LAMPES

Ampoules fluocompactes et lampes au mercure
Fils électriques, rallonges et lumières de Noël
Produits électroniques tels qu'ordinateurs, imprimantes, écrans, téléviseurs, chaînes stéréo et autres

ANNEXE C

Fiches descriptives des mesures proposées

MESURE 1.1 Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage										
Orientation 1 Détourner les matières organiques de l'enfouissement										
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique					Stratégie de valorisation de la matière organique					
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)					
Type(s) d'action(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO encourage la réduction à la source des résidus verts qui peuvent être gérés sur place, par la pratique de l'herbicyclage et du feuillicyclage. La MRCAO entend poursuivre ses efforts d'ISÉ.										
Moyens de mise en œuvre										
> Diffuser de l'information sur l'herbicyclage et le feuillicyclage dans la Chronique verte (bulletin GMR de la MRCAO)					> Diffuser et mettre à jour de l'information sur l'herbicyclage et le feuillicyclage sur le site Internet de la MRCAO					
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			s.o.							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, frais de publication			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
Indicateurs de suivi										
Nombre de messages portant sur l'herbicyclage et le feuillicyclage										

MESURE 1.2 Mettre en œuvre la récupération des matières organiques sur le territoire et voir à son recyclage										
Orientation 1 Détourner les matières organiques de l'enfouissement										
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
<p>Au cours des dernières années, la MRCAO a progressé dans sa réflexion sur le traitement des matières organiques. Des études ont déjà été réalisées, et l'analyse des scénarios de traitement doit se poursuivre. Les municipalités de la MRCAO s'engagent à instaurer la récupération des matières organiques séparées à la source sur leur territoire et à statuer sur le scénario de traitement biologique à mettre en place.</p>										
Moyens de mise en œuvre										
> Poursuivre l'étude des scénarios de traitement > Choisir le scénario de traitement et l'implanter				> Élaborer le service de collecte (municipalités locales) – exclus du budget						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Consultants 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Mandats			100 000 \$							2 358 700 \$
Financement (infrastructure)				255 000 \$						
Opérations, financement (infrastructure)					385 000 \$	392 500 \$	400 500 \$	408 500 \$	416 500 \$	
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'unités d'occupation desservies ▪ Quantité de matières organiques récupérées 										

MESURE 1.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques										
Orientation 1 Détourner les matières organiques de l'enfouissement										
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO souhaite mobiliser toute la communauté à la récupération et au recyclage des matières organiques. Consciente que les efforts demandés aux citoyens et ICI seront importants et que de nouvelles pratiques de tri à la source devront être intégrées dans le quotidien de tous, la MRCAO veut s'assurer d'accompagner les citoyens et ICI dans ce changement et de fournir toutes les explications, informations et trucs.										
Moyens de mise en œuvre										
> Produire une trousse de démarrage (guide d'utilisation des outils de collecte, trucs et astuces, calendrier de collecte, etc.) > Tenir des rencontres d'information				> Produire une capsule audio ou vidéo pour faire connaître le nouveau programme de récupération des matières organiques > Diffuser les résultats						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Spécialistes en communication/graphisme 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, mandat, outils de communication (matériel)				5 000 \$	20 000 \$					25 000 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des outils et activités d'ISÉ réalisées ▪ Nombre de personnes rencontrées 										

MESURE 1.4 Se documenter sur les installations septiques sur le territoire										
Orientation 1		Détourner les matières organiques de l'enfouissement								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique					Stratégie de valorisation de la matière organique					
<input type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)					
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO a fait l'acquisition d'un logiciel pour le suivi des vidanges des installations septiques. Tous les rendez-vous y sont consignés et l'historique des vidanges sont conservés. Lors de la vidange de nouvelles installations septiques, les informations sur l'installation septique et l'immeuble desservi sont ajoutées dans la base de données.										
Moyens de mise en œuvre										
> Maintenir à jour et poursuivre la prise de données, notamment lors de la vidange des installations septiques					> Formuler des recommandations aux municipalités en vue d'accroître le nombre de vidanges effectuées					
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			Municipalités locales							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines			5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	35 000 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'installations septiques vidangées ▪ Nombre d'adresses inscrites dans la base de données 										

MESURE 1.5									Maintenir le programme de vidange des installations septiques et de traitement des boues																				
Orientation 1									Détourner les matières organiques de l'enfouissement																				
Objectifs provinciaux																													
Plan d'action 2019-2024 de la Politique									Stratégie de valorisation de la matière organique																				
<input type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles									<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)																				
Type(s) d'action(s)																													
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi																													
Générateurs visés																													
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)																													
Objet																													
<p>La MRCAO possède et opère un camion-citerne « vacuum » pour la vidange des installations septiques sur son territoire. Les citoyens et ICI doivent prendre rendez-vous avec la MRCAO. Une fois la vidange effectuée, les boues d'installations septiques sont transportées au site de disposition des boues de fosses septiques de la MRCAO.</p> <p>La MRCAO entend maintenir le service de vidange et de traitement des boues d'installations septiques et faire en sorte d'augmenter le nombre de citoyens qui utilisent ce service à chaque année.</p>																													
Moyens de mise en œuvre																													
> Informer les citoyens et ICI des services offerts par la MRCAO > Maintenir le service de vidange des installations septiques									> Maintenir les « jours réservés » accordant aux citoyens de la MRCAO un rabais sur le prix régulier > Maintenir le service de traitement des boues																				
Responsable						Collaborateurs																							
MRCAO						Municipalités locales																							
Échéancier et budget						2023			2024			2025			2026			2027			2028			2029			TOTAL		
Opérations						195 000 \$			199 000 \$			203 000 \$			207 000 \$			211 000 \$			215 500 \$			219 500 \$			1 450 000 \$		
Indicateurs de suivi																													
Nombre d'installations septiques vidangées																													

MESURE 1.6 Évaluer les utilisations possibles des boues municipales et septiques										
Orientation 1 Détourner les matières organiques de l'enfouissement										
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique					Stratégie de valorisation de la matière organique					
<input type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles					<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)					
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
<p>Les boues déshydratées au site de disposition des boues de fosses septiques de la MRCAO sont valorisées dans le cadre d'un contrat octroyé à Multitech Environnement (2020 à 2025). Avant l'échéance de ce contrat, la MRCAO souhaite évaluer les utilisations potentielles des boues déshydratées, dont des options de valorisation locale.</p> <p>Par ailleurs, parmi les stations d'épuration présentes sur le territoire, certains étangs aérés n'ont jamais été vidangés et pourraient l'être au cours de la période d'application du présent PGMR. D'autres pourraient aussi procéder à une vidange aux cours des prochaines années.</p>										
Moyens de mise en œuvre										
> Évaluer les utilisations potentielles pour le compost de boues à être produit dans les années à venir					> Inciter les municipalités du territoire à valoriser les boues issues des stations d'épuration					
Responsable			Collaborateurs							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRCAO ▪ Municipalités locales équipées d'une station d'épuration 			Consultants							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, mandat				5 000 \$			5 000 \$			10 000 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité de compost de boues valorisé ▪ Quantité de boues municipales valorisées 										

MESURE 2.1	Tenir des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu qui œuvrent ou qui sont concernés par la GMR									
Orientation 2	Assurer l'accès aux services et aux infrastructures									
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO souhaite maintenir un lien avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et adaptée à la réalité terrain.										
Moyens de mise en œuvre										
> Tenir une ou des journées d'échange et de discussion avec les acteurs du milieu				> Tenir des communications téléphoniques ou organiser des rencontres sur le terrain avec des acteurs du milieu						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles ▪ Organismes et entreprises d'économie sociale ▪ Entreprises de collecte 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines			4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	28 000 \$
Indicateurs de suivi										
Nombre de rencontres et/ou collaborations										

MESURE 2.2 Encourager les initiatives de réduction à la source										
Orientation 2		Assurer l'accès aux services et aux infrastructures								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique <input checked="" type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD) <input checked="" type="checkbox"/> Autre (hors foyer)										
Objet										
La MRCAO souhaite que les initiatives de réduction à la source soient encouragées, soient plus visibles et gagnent en popularité sur le territoire. Pour ce faire, la MRCAO souhaite contribuer en promouvant les initiatives en place et en créant des opportunités pour de nouveaux projets.										
Moyens de mise en œuvre										
> Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables en invitant les donateurs potentiels du territoire (épiceries, restaurants, institutions et producteurs agricoles) et les organismes qui peuvent localement bénéficier de la nourriture à discuter des options envisageables				> Favoriser l'utilisation des couches lavables en diffusant de l'information dans la Chronique verte (bulletin GMR de la MRCAO) et en promouvant les programmes municipaux de subvention des couches lavables > Informer les municipalités des actions concrètes qui peuvent être réalisées dans les lieux publics et bâtiments municipaux (ex. : remplacement de machines distributrices de boissons par des stations de remplissage)						
Responsable			Collaborateurs							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRCAO ▪ Municipalités locales 			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donateurs potentiels locaux (hôtels, restaurants, institutions, épiceries, producteurs agricoles) ▪ Organismes communautaires locaux 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, soutien financier			5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	35 000 \$
Indicateurs de suivi										
Liste des projets de réduction à la source réalisés										

MESURE 2.3									Consolider les activités du CVMR												
Orientation 2									Assurer l'accès aux services et aux infrastructures												
Objectifs provinciaux																					
Plan d'action 2019-2024 de la Politique									Stratégie de valorisation de la matière organique												
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles									<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)												
Type(s) d'action(s)																					
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi																					
Générateurs visés																					
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)																					
Objet																					
Le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) comprend un centre de transfert des matières résiduelles ainsi qu'un écocentre territorial. Cette infrastructure est au cœur du système de gestion des matières résiduelles de la MRCAO. Le CVMR assure l'accès à des services de proximité sur le territoire. De plus, le site, son organisation, ses installations et ses équipements offrent de la flexibilité et plusieurs possibilités à la MRCAO.																					
Moyens de mise en œuvre																					
<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir les activités de transbordement > Maintenir les services de l'écocentre > Maintenir la tenue des registres et des autres documents de suivi 									<ul style="list-style-type: none"> > Évaluer les scénarios pour optimiser la disposition et le transport des matières résiduelles qui transitent au CVMR > Développer les activités et améliorer les services pour augmenter le taux de valorisation à l'écocentre 												
Responsable						Collaborateurs															
MRCAO						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles 															
Échéancier et budget																					
						2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		TOTAL	
Opérations						2 900 000 \$		2 958 000 \$		2 783 000 \$		2 838 500 \$		2 895 500 \$		2 953 500 \$		3 012 500 \$		20 341 000 \$	
Indicateurs de suivi																					
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visites à l'écocentre ▪ Quantité entrante et sortante du CVMR (et % valorisée) 																					

MESURE 2.4 Examen et proposer des modalités et des services pour la collecte des encombrants										
Orientation 2		Assurer l'accès aux services et aux infrastructures								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
Plusieurs municipalités offrent un service de collecte des encombrants, mais des enjeux de manque de main d'œuvre (autant chez les entreprises privées que les organismes municipaux qui réalisent la collecte à l'interne) se sont révélés pendant la pandémie de la COVID-19. Les municipalités se questionnent sur le maintien de ce service, car le territoire à parcourir est très vaste. Elles cherchent des alternatives pour les années futures.										
Moyens de mise en œuvre										
> Identifier les scénarios potentiels de collecte des encombrants > Comparer et statuer sur le(s) scénario(s) le(s) plus approprié(s)				> Adapter le service de collecte (et les contrats, le cas échéant) > Informer les citoyens des nouvelles modalités du service						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Entreprises de collecte 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, mandat						10 000 \$	5 000\$	5 000 \$	5 000 \$	25 000 \$
Indicateurs de suivi										
Service redéfini										

MESURE 2.5	Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour le réemploi, le recyclage et/ou la valorisation des encombrants									
Orientation 2	Assurer l'accès aux services et aux infrastructures									
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO a adopté des mesures d'optimisation visant la collecte des encombrants réalisée par les municipalités. Les encombrants désormais acceptés au CVMR doivent être apportés en chargement séparé. Ces mesures se sont révélées bénéfiques sur la quantité valorisée.										
Moyens de mise en œuvre										
> Identifier les encombrants problématiques > Entreprendre des démarches avec les organismes et entreprises d'économie sociale pour maximiser le potentiel de réemploi de certaines matières disposées comme encombrants				> Entreprendre des démarches avec des industries du territoire ou de la région (valorisation) > Maintenir le dialogue avec les municipalités locales qui sont responsables de la collecte des encombrants						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi sur le territoire ▪ Industries locales 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines							3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$
Indicateurs de suivi										
Quantité d'encombrants éliminés et valorisés (et % valorisés)										

MESURE 2.6	Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour le réemploi, le recyclage et/ou la valorisation des résidus de CRD									
Orientation 2	Assurer l'accès aux services et aux infrastructures									
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
<p>La MRCAO souhaite trouver des solutions de proximité pour les résidus de CRD qui sont reçus au CVMR. Actuellement, certains résidus sont enfouis (faute de débouchés), alors que d'autres sont transportés sur de grandes distances afin d'être valorisés.</p> <p>Des ententes pour la valorisation du bois, du bardeau et du béton ont été convenues dans les dernières années, mais les efforts sont à renouveler et les démarches à poursuivre pour trouver des solutions de proximité pour d'autres résidus.</p>										
Moyens de mise en œuvre										
> Identifier les résidus de CRD problématiques > Lancer une invitation ou un appel d'intention afin de trouver des intéressés par les résidus identifiés				> Entreprendre des démarches avec des industries du territoire ou de la région (valorisation, économie circulaire)						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Industries locales 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines			7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	49 000 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveaux résidus de CRD valorisés ▪ Quantité de résidus de CRD éliminés et valorisés (et % valorisés) 										

MESURE 2.7 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération										
Orientation 2		Assurer l'accès aux services et aux infrastructures								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input checked="" type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD) <input checked="" type="checkbox"/> Autre (hors foyer)										
Objet										
Les municipalités souhaitent intensifier les efforts et voir à ce que davantage de services de récupération des matières recyclables (et matières organiques éventuellement) soient offerts aux citoyens et touristes qui profitent des lieux publics et participent aux évènements.										
Moyens de mise en œuvre										
<ul style="list-style-type: none"> > Identifier les endroits où des îlots de récupération pourraient être ajoutés dans les lieux publics intérieurs et extérieurs > Proposer des outils de communication pour améliorer la qualité du tri dans les îlots de récupération en place 				<ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les organisateurs d'évènements à mettre en place des services de récupération > Prêter des contenants pour la récupération lors d'évènements 						
Responsable			Collaborateurs							
Municipalités locales			<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRCAO ▪ Organisateurs d'évènements 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources matérielles (îlots, contenants)			4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	28 000 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'îlots de récupération ajoutés ▪ Nombre d'évènements où des services de récupération sont disponibles 										

MESURE 3.1 Diffuser de l'information en continu										
Orientation 3		Promouvoir les bonnes pratiques en GMR et rendre compte des résultats								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO rédige à chaque année plusieurs bulletins de la Chronique verte, lesquels sont publiés les journaux locaux des municipalités et sur le site Internet de la MRCAO, en plus d'être transmis par courriel aux abonnés du bulletin électronique. À l'occasion, la MRCAO publie aussi dans le journal hebdomadaire régional Le Citoyen et réalise des campagnes de publipostage.										
Moyens de mise en œuvre										
> Élaborer et diffuser les bulletins de la Chronique verte > Diffuser en continu de l'information utile (services) et d'actualité (nouveau, problématiques) sur le site Internet de la MRCAO et par divers autres moyens				> Produire, diffuser et tenir à jour divers outils, dont le Répertoire des récupérateurs, qui peuvent être repris par les municipalités locales						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles ▪ Entreprises de collecte 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, frais de publication			15 000 \$	15 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	115 000 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'abonnés au bulletin électronique ▪ Nombre de bulletins de la Chronique verte 										

MESURE 3.2	Organiser des ateliers, produire des outils de communication et répondre à des invitations pour différentes clientèles									
Orientation 3	Promouvoir les bonnes pratiques en GMR et rendre compte des résultats									
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
Au cours des dernières années, la MRCAO a tenu des ateliers et des conférences dans des écoles et auprès d'associations du territoire. Elle a aussi organisé des visites guidées d'installations de gestion de matières résiduelles (centre de tri, CVMR).										
Moyens de mise en œuvre										
> Organiser des ateliers dans des écoles du territoire > Proposer des conférences citoyennes sur des thématiques populaires				> Participer à des présentations à la demande d'organismes ou d'associations du territoire						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles ▪ Centre de services scolaire du Lac-Abitibi 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, mandats			6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	42 000 \$
Indicateurs de suivi										
Évènements organisés (et clientèle ciblée)										

MESURE 3.3									Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles								
Orientation 3									Promouvoir les bonnes pratiques en GMR et rendre compte des résultats								
Objectifs provinciaux																	
Plan d'action 2019-2024 de la Politique									Stratégie de valorisation de la matière organique								
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles									<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)								
Type(s) d'action(s)																	
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input checked="" type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi																	
Générateurs visés																	
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)																	
Objet																	
<p>Les ICI du territoire soient majoritairement desservis par les collectes municipales, mais la MRCAO reconnaît que le tri à la source des matières valorisables présente souvent des défis supplémentaires (manque de temps, de ressources, d'espace, enjeux de salubrité, etc.).</p> <p>La MRCAO réalise déjà des activités de sensibilisation auprès de certains générateurs. Elle propose d'offrir un soutien plus concret, notamment pour accompagner les ICI dans la mise en place de la collecte des matières organiques.</p>																	
Moyens de mise en œuvre																	
> Élaborer des outils de communication destinés aux ICI pour faire connaître la PQGMR, le PGMR, les objectifs à atteindre, ainsi que les services et ressources techniques disponibles sur le territoire									> Identifier les ICI qui nécessitent un suivi prioritaire et fournir un accompagnement adapté								
Responsable						Collaborateurs											
MRCAO						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ ICI du territoire 											
Échéancier et budget						2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL				
Ressources humaines						8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	59 500 \$				
Indicateurs de suivi																	
Nombre de ICI accompagnés																	

MESURE 3.4 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR										
Orientation 3		Promouvoir les bonnes pratiques en GMR et rendre compte des résultats								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
<p>Le comité environnement de la MRCAO est composé d'élus qui étudient et font des recommandations sur les dossiers relatifs aux matières résiduelles. Le comité environnement a aussi été impliqué à toutes les étapes de la démarche de révision du PGMR.</p> <p>La MRCAO souhaite que ce comité poursuive son implication en veillant à la mise en œuvre des mesures proposées au PGMR et au suivi des différents dossiers techniques qui devront être étudiés au cours des prochaines années.</p>										
Moyens de mise en œuvre										
> Tenir des rencontres périodiques (membres du comité environnement, gestionnaires de la MRCAO) pour échanger sur l'état d'avancement du PGMR et/ou sur des projets précis				> Adopter le rapport annuel de suivi du PGMR (mesure 3.5)						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			Membres du comité environnement							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines			5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	38 500 \$
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des membres du comité ▪ Nombre de rencontres du comité 										

MESURE 3.5 Réaliser les rapports annuels d'activités										
Orientation 3		Promouvoir les bonnes pratiques en GMR et rendre compte des résultats								
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
La MRCAO élabore un bilan annuel de la gestion des matières organiques sur son territoire depuis 2011. Elle entend continuer à réaliser ce bilan et le bonifier. La MRCAO s'engage aussi à produire et transmettre les différents documents de reddition de compte exigés par le gouvernement.										
Moyens de mise en œuvre										
> Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles dans la MRCAO et le diffuser aux municipalités locales et sur le site Internet de la MRCAO				> Produire le rapport annuel de suivi du PGMR > Produire la déclaration annuelle des coûts de la collecte sélective > Produire la déclaration annuelle des tonnages reçus pour élimination au CVMR						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités locales ▪ Entreprises de collecte ▪ Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles 							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines			15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
Indicateurs de suivi										
Documents produits										

MESURE 4.1	Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination									
Orientation 4	Responsabiliser les générateurs									
Objectifs provinciaux										
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique						
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)						
Type(s) d'action(s)										
<input type="checkbox"/> ISÉ <input checked="" type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi										
Générateurs visés										
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)										
Objet										
<p>Au cours des dernières années, la MRCAO a créé des catégories de matières résiduelles dans sa façon de saisir les données des matières entrantes et sortantes du CVMR. La MRCAO souhaite documenter davantage les matières entrantes au CVMR afin d'évaluer la qualité du tri des matières recyclables et d'identifier les matières valorisables présentes dans les déchets reçus pour élimination.</p>										
Moyens de mise en œuvre										
> Réaliser des audits visuels lors du déchargement de camions au CVMR à des moments stratégiques : avant la mise en place de la récupération des matières organiques (2023), après la mise en place de la récupération des matières organiques (2026) et avant la révision du présent PGMR (2029)				> Formuler des recommandations visant à améliorer la qualité du tri des matières recyclables par les différents générateurs et à détourner de l'élimination des matières pouvant être valorisées > Intégrer les recommandations dans les communications de la MRCAO et cibler les problématiques observées						
Responsable			Collaborateurs							
MRCAO			Consultants							
Échéancier et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, mandats			12 000 \$			12 000 \$			12 000 \$	36 000 \$
Indicateurs de suivi										
Résultats des audits										

MESURE 4.2 Tenir à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles									
Orientation 4		Responsabiliser les générateurs							
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique					
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input checked="" type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)					
Type(s) d'action(s)									
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi									
Générateurs visés									
<input checked="" type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
<p>La majorité des municipalités, ainsi que la MRCAO, se sont dotées d'un règlement afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles. Toutefois, quelques municipalités n'ont pas de règlement.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place de la récupération des matières organiques séparées à la source sur le territoire (mesure 1.2) devra être prise en compte dans les règlements municipaux existants.</p>									
Moyens de mise en œuvre									
> Proposer un règlement modèle à l'usage des municipalités locales du territoire, cohérent avec les orientations et objectifs du PGMR > Réviser les règlements municipaux en vigueur				> Diffuser les règlements > Mettre en œuvre des mécanismes de suivi pour veiller à l'application du règlement (billets de courtoisie, amendes)					
Responsable		Collaborateurs							
Municipalités locales		<ul style="list-style-type: none"> ▪ MRCAO ▪ Professionnels juridiques 							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Mandat			15 000 \$						15 000 \$
Indicateurs de suivi									
Nombre de municipalités locales de la MRCAO qui ont adopté ou révisé leur règlement applicable à la gestion des matières résiduelles									

MESURE 4.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés									
Orientation 4		Responsabiliser les générateurs							
Objectifs provinciaux									
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique					
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)					
Type(s) d'action(s)									
<input type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input type="checkbox"/> Suivi									
Générateurs visés									
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)									
Objet									
<p>Les ICI qui apportent des résidus de CRD au CVMR doivent payer des frais. Depuis 2019, la MRCAO a entrepris de réviser régulièrement le tarif appliqué aux différents résidus.</p> <p>La MRCAO entend poursuivre cette révision en continu de la tarification pour les résidus de CRD afin d'encourager les entrepreneurs à mieux et plus trier leurs matières, et ce, en fonction des débouchés disponibles et des coûts de valorisation.</p>									
Moyens de mise en œuvre									
> Évaluer différentes options de tarification pour les différents résidus de CRD reçus à l'écocentre de la MRCAO				> Diffuser les changements de tarification (lettre aux entreprises spécialisées en CRD, site Internet de la MRCAO, etc.)					
Responsable		Collaborateurs							
MRCAO		s.o.							
Échéancier et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	14 000 \$
Indicateurs de suivi									
Quantité de résidus de CRD valorisés et éliminés (et % valorisés)									

MESURE 4.4	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles							
Orientation 4	Responsabiliser les générateurs							
Objectifs provinciaux								
Plan d'action 2019-2024 de la Politique				Stratégie de valorisation de la matière organique				
<input checked="" type="checkbox"/> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal <input checked="" type="checkbox"/> Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD <input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles				<input type="checkbox"/> Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 <input checked="" type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)				
Type(s) d'action(s)								
<input checked="" type="checkbox"/> ISÉ <input type="checkbox"/> Acquis de connaissances <input type="checkbox"/> Services en GMR <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Soutien technique <input type="checkbox"/> Soutien financier <input checked="" type="checkbox"/> Suivi								
Générateurs visés								
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input checked="" type="checkbox"/> Industries, commerces et institutions (ICI) <input checked="" type="checkbox"/> Construction, rénovation et démolition (CRD)								
Objet								
La MRCAO souhaite promouvoir, auprès des municipalités de son territoire et de l'ensemble des ICI, l'adoption de politiques de réduction et de réemploi, de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et de services et mettre en valeur les ICI du territoire qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles.								
Moyens de mise en œuvre								
> Diffuser l'information relative au programme de reconnaissance ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC > Produire et remettre annuellement des bulletins de performance aux grands générateurs du territoire				> Reconnaître les efforts des ICI du territoire qui sont engagés à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles (réduction à la source, innovation, économie circulaire, etc.)				
Responsable			Collaborateurs					
MRCAO			<ul style="list-style-type: none"> ▪ ICI du territoire ▪ Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue 					
Échéancier et budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Ressources humaines, frais de publication	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	28 000 \$
Indicateurs de suivi								
Nombre de bulletins remis								